

L'ARTICLE 61

DU TRAITÉ DE BERLIN

II

« La Sublime-Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circasiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application. »

CONSTANTINOPLE

IMPRIMERIE ORIENTALE

1879

L'ARTICLE 61

DU TRAITÉ DE BERLIN

II

« La Sublime-Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circasiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application. »

CONSTANTINOPLE

IMPRIMERIE ORIENTALE

1879

L'ARTICLE

61

DU TRAITÉ DE BERLIN

En publiant, au mois de janvier, notre première brochure sur l'état de choses en Arménie et en Cilicie, nous avons dit: «Nous serions bien heureux de n'avoir pas à fournir de matériaux à une nouvelle publication de cette nature. Mais nous nous trompons fort ou nous aurons prochainement à ajouter au dossier de nouveaux faits aussi navrants.»

Le lecteur impartial jugera, en parcourant ces pages, si nos craintes ne se sont pas réalisées.

MARASH ET ALEP

On écrit de Marash et d'Alep, en date du 6 mars 1879, que les Arméniens de Zéytoun, accusés de rébellion et emprisonnés dans ces deux localités, trouvent la mort dans leurs ca-

chots, enlevés par des maladies inconnues et privés même de l'assistance des prêtres, que l'autorité locale juge prudent de tenir à l'écart. Ces chrétiens ont été jetés en prison par suite d'une enquête dont le Gouvernement turc est aujourd'hui le premier à reconnaître l'insuffisance, puisqu'il s'apprête à envoyer sur les lieux des Commissaires pour une nouvelle enquête. La plupart de ces prisonniers sont des pères de famille dont l'innocence n'a été contestée que par le vali d'Alep et le mutessarif de Marash, désireux de dénaturer les faits dans le but de passer pour avoir dompté une insurrection en Cilicie.

Ces deux fonctionnaires permettent aux Turcs et aux Circassiens des environs de Zeytoun de dépouiller et de tuer sans merci les Arméniens qui osent sortir de chez eux.

HARAMIG

Les Arméniens du village de Haramig (district de Khenous, Vilayet d'Erzeroum) ayant protesté contre certains oppresseurs musulmans, le vali a envoyé deux fonctionnaires pour faire une enquête dans la localité. Le 25 mars (v.s.) de l'année courante, sous les yeux mêmes de ces

fonctionnaires, les oppresseurs ont mis le feu à la maison et à l'écurie d'un Arménien, nommé Mgrditch Simonian. Tout a été réduit en cendres, et la famille de l'infortuné chrétien a échappé presque miraculeusement aux flammes.

YARHISSAR

Le Gouvernement turc ayant mis à l'encan les terrains incultes des environs du village de Yarhissar, sis dans le district de Ghanghal (Vilayet de Sivas), les habitants arméniens dudit village les ont achetés en l'an de l'hégire 1275, en parfaite conformité avec les dispositions de la loi agraire.

Le gouverneur du district de Ghanghal, Abdul-Rahman, essaya d'enlever à ces paysans la moitié des terrains. Irrité de leur résistance, il fit diriger les Circassiens des villages environnants sur les terrains en question, qui tombèrent en leur pouvoir.

On écrit de Yarhissar, en date du 3 avril, que les autorités locales ne veulent pas prendre en considération les réclamations des Arméniens contre cette spoliation.

BITLIS

On écrit de Bitlis, en date du 11 avril, que les trois chefs (Khatib-Oghlou) de la bande qui a dévalisé le couvent arménien de Khentragedar ayant été arrêtés et jetés en prison, l'un de ces brigands a déclaré être prêt à désigner à l'autorité l'endroit où se trouvaient les objets volés; il a ajouté qu'il ferait de même pour les objets enlevés à l'église arménienne du village de Ghoultig, il y a deux ans. Le lendemain même, ces trois brigands avaient disparu. Dans l'enquête qui a eu lieu à la suite de cet événement, le geôlier a avoué qu'il avait lâché les prisonniers par ordre du *naïb* (magistrat appliquant le *chéri*) et de Hadji Nedjmeddin effendi, membre du tribunal civil et président du tribunal de commerce de la localité.

MODGAN

Le rapport de Bitlis parle aussi des Arméniens du district de Modgan, cruellement opprimés par Mirza Bey, scélérat de la pire espèce que l'autorité a chargé de pratiquer des réformes dans le district en question. Ces Ar-

méniens sont aussi torturés par les percepteurs d'impôts, qui leur font payer en argent les arriérés des dernières années, sans vouloir accepter le papier-monnaie du Gouvernement. Il faut ajouter que ces pauvres chrétiens payent aussi aux Kurdes un impôt onéreux dit *Khafirpaï*.

TCHENKOUSH

On écrit de Tchenkoush, en date du 12 avril, qu'un Kurde, nommé Husso Karakatchal, est devenu le fléau du couvent arménien de la localité. Il a essayé de le dévaliser à diverses reprises et avec plus ou moins de succès. Il est allé jusqu'à se servir de son fusil et de son sabre contre les moines. Sur les protestations réitérées de ceux-ci, le mudir de Tchencoush a promis de punir les coupables, s'il parvenait à les faire arrêter. Or, le malfaiteur se promène librement dans le bazar, et l'autorité s'abstient de le déranger.

KHIZAN

On écrit de Khizan (Vilayet de Diarbékir), en date du 12 avril, que les Arméniens de ce district ont formé le projet d'émigrer en masse

pour échapper aux méfaits des Kurdes, qui se permettent de commettre journellement toutes sortes d'atrocités. Le vol, le viol, l'incendie et le meurtre sont à l'ordre du jour dans cet infortuné pays.

SIVAS

On écrit de Sivas, en date du 14 avril :

« Il y a trois mois, le fameux Mihir Ali est venu se fixer dans notre vilayet avec sa bande de quarante individus sans aveu, d'origine persane. Ces brigands ont tué quatre hommes et blessé grièvement une dizaine de personnes, qui ne leur avaient fait aucun mal ; ils commettent journellement toutes sortes de méfaits. »

BAYÉZID

Lors de la dernière guerre, les Arméniens de Bayézid avaient cherché asile, avec tous leurs biens, chez leurs voisins musulmans. Ceux-ci les avaient chassés au bout de trois jours, en s'emparant de leurs biens. Ces malheureux chrétiens avaient été forcés d'émigrer à Magou (en Perse), où ils ont été décimés par la peste. Pourtant, ils ont effectué leur retour à Bayézid, sur les pro-

messes formelles du gouverneur d'Erzeroum de les faire rentrer en possession de leurs biens.

On écrit de Bayézid, en date du 16 avril, que l'autorité locale n'a pas rendu justice aux réclamations si légitimes des Arméniens, attendu que ceux-ci n'avaient pu se procurer des témoins professant la religion musulmane, le témoignage des chrétiens n'étant pas encore admis en Turquie, malgré les prescriptions de l'Article 62 du Traité de Berlin. Les Arméniens de la contrée auront recours à l'émigration, comme seul remède à leurs maux.

BASHKALA

On écrit de Bashkala, en date du 21 avril, qu'une Commission mixte avait été instituée pour faire une enquête sur la dévalisation du couvent arménien d'Aghpag et des villages environnants. Chérif et ses seize complices ayant refusé de se présenter à cette Commission, le mutessarif a demandé au vali de Van l'autorisation de les faire arrêter. Le vali lui a notifié de traiter Chérif et ses complices avec les plus grands égards. Ce scandale a encouragé les Kurdes dans l'exercice de leurs brigandages, et la Commission a été dissoute.

Quelques jours après cette coupable amnistie, les gens de Chérif ont essayé de dévaliser encore une fois le même couvent. Cet essai a été répété depuis, avec un certain succès. Des deux frères de l'Arménien Khatcho de Bablassan, ces Kurdes-là ont grièvement blessé l'un et tué l'autre. Ils ont pillé des maisons appartenant à des Arméniens.

La population chrétienne de Bashkala sera forcée de chercher dans l'émigration un remède à ses maux.

BAYÉZID

Les Arméniens de Bayézid se plaignent, dans une pétition en date du 25 avril, des persécutions qu'ils ont à subir de la part de trente-quatre chefs de famille, tures ou kurdes. Voici la liste de ces malfaiteurs :

Chérif effendi, Cahvédji Youssouf et Hassan, Emin, Apas, Tosho Ismaïl, Dershou Mehmed, Ibrahim, Ahmé, Mehé Jaro, Molla Youssouf, Ahmed, Khoutétaï, Moustafa, Iskender, Alo, Suleïman effendi, Tavresh Mehmed, Telli-Zadé-Youssouf, Mehmed Hadji Mahmoud, Salim, Kanhani Ismaïl, Moustafa Cheik-Kassem, Ali, Ali Tchavoush, Hassé, Hassan Fehro, Youssouf

Smo, Mehé Sêlo, Mamchen, Nagho, Abdoullah, Abdul Karkem et Boudaghi Suleïman.

K H I Z A N

On écrit de Khizan, en date du 26 avril, que l'oppression effrénée des Kurdes a forcé les Arméniens de la contrée à émigrer en masse. On ne compte plus aujourd'hui qu'une trentaine de villages arméniens dans un district qui en comptait une centaine, et ces paysans chrétiens sont si maltraités par les Kurdes qu'ils seront obligés d'avoir recours à l'émigration pour échapper à la rage de leurs fanatiques bourreaux.

B A I B O U R T

Les Arméniens de Baïbourt ont présenté aux Commissaires Impériaux un mémoire en date du 4 mai et exposant leurs griefs. Ils se plaignent de l'indulgence professée par l'autorité locale envers les coupables et de l'animosité des musulmans contre les chrétiens, et ils exigent, vu l'insuffisance de la police locale, qu'il leur soit permis de porter des armes pour se défendre. Le mémoire réclame aussi le respect de la

liberté de conscience, l'abolition de la corvée et la réorganisation de la justice.

H A S B S D A N

On écrit du village de Hasbsdan (Vilayet de Van), en date du 9 mai, que la famille Issagha de la tribu kurde des Hamzabeys commet impunément toutes sortes d'oppression sur la population arménienne. Ces barbares ont couvert d'ordures la porte de l'église arménienne de la localité.

V A N

On écrit de Van, en date du 12 mai, que la bande du Kurde Tchéleng a dévalisé des voyageurs arméniens dans le district de Nordouz. Parmi ces victimes se trouvait aussi une femme arménienne accompagnée de ses deux filles en bas âge; l'une est morte de terreur, l'autre est gravement malade.

Le même jour, des voyageurs arméniens du village de Shamonis ont été dévalisés par les Kurdes.

Le lendemain (11 mai), les Kurdes ont attaqué le couvent arménien de Varak et enlevé plusieurs vaches,

Le 12 mai, des voyageurs arméniens du village de Hosdeyam ont été dévalisés par les Kurdes.

Il est constaté que le vali de Van fait saisir les télégrammes exprimant du mécontentement contre l'état de choses dans la province et surcharge les Arméniens d'impôts accablants.

MARASH

On écrit de Marash, en date du 25 mai, que les Commissaires Impériaux chargés d'introduire des réformes dans le vilayet d'Alep, traitent les Arméniens de Zeytoun avec beaucoup de rigueur. Ils ont nommé pour cette ville un caïmacam musulman, malgré la promesse faite par Khaïreddin-Pacha de nommer un caïmacam arménien. Ils ont décidé d'y élever une caserne et d'y inaugurer un système de terreur. Deux cents Zeytouniens sont encore en prison, et les impôts sont aussi exorbitants que par le passé. Les Commissaires n'ont rien fait pour les seize Zeytouniens morts dans la prison de Marash, ni pour les vingt-six autres massacrés aux environs de cette ville.

DJABAGHTCHOUR

On écrit de Djabaghtchour, en date du 27 mai, que des bandits kurdes infestent tout le pays qui s'étend entre Palou et Djabaghtchour.

Dans le village de Tchevlig (district de Djabaghtour), un Kurde, Miné Chèkhi bey, administre des coups de massue à un Arménien nommé Khatcho Donoentz, qui tombe horriblement mutilé.

Dans le même village, les Kurdes assassinent un maçon arménien nommé Ghazar.

Un Kurde féroce, Molla Djélil, a forcément converti à l'islamisme quarante Arméniens dans le village de Fakhran (même district).

Dans le village de Tchan, le cheik Mahmoud a dévalisé l'Arménien Mampré; le grand-père de celui-ci est mort de terreur.

Dans les environs de Palou, les Kurdes ont assassiné le frère du marchand Arménien Mampré.

KHARPOUT

On écrit de Kharpout, en date du 27 mai, qu'un jeune Arménien, nommé Markar d'Aboutchekh, a été dévalisé par les Turcs, qui lui

ont enlevé son cheval. L'Arménien proteste, l'autorité découvre le cheval, mais les Turcs objectent qu'ils s'en étaient emparé pour punir Markar, qu'ils ont accusé d'avoir violé une jeune turque. Les juges musulmans prennent au sérieux cette calomnie, et l'Arménien est condamné à cinq ans de prison.

ERZEROUH

Les Arméniens d'Erzeroum ont préparé, le 8 juin, un mémoire pour les Commissaires Impériaux. Ils réclament, dans ce document, que les hauts fonctionnaires de leur province soient pris non pas exclusivement parmi les musulmans, mais aussi parmi les Arméniens, la religion ne faisant pas le mérite. Ils réclament de plus que la loi succède à l'arbitraire, que les chrétiens ne soient pas tenus de se présenter devant les tribunaux du *chéri*, que la langue arménienne soit usitée conjointement avec le turc dans tous les actes législatifs et officiels, que la gendarmerie soit organisée sans plus de retard, que les impôts soient perçus sur la base des ressources de chaque individu et par l'entremise de fonctionnaires honnêtes, qu'une partie raisonnable des revenus de la province soit

allouée à l'instruction et aux travaux publics de la province même, et qu'enfin la question agraire soit réglée en dehors des prescriptions de la législation religieuse musulmane.

Le mémoire ajoute que les Arméniens d'Erzeroum ont fort à se plaindre du clergé musulman, qui prêche ouvertement la persécution contre les chrétiens; des autorités locales, qui font preuve d'une indulgence coupable envers les malfaiteurs turcs et kurdes; des hordes kurdes, qui vivent aux dépens du cultivateur arménien et que l'autorité n'est pas disposée à réprimer; des émigrés turcs, kurdes, térékémés et circassiens, qui ont quitté Kars et Tchildir pour s'établir dans l'Arménie turque et y exercer leurs brigandages; des troupes irrégulières et régulières, qui se livrent à toutes sortes de vexations dans les villages arméniens par où elles passent; de la corvée, de l'exaction, de la torture, etc. etc. etc.

Il est avéré que le vali d'Erzeroum interdit aux Turcs de formuler des plaintes contre la mauvaise administration de la province et fait saisir leurs pétitions à ce sujet.

Z E Y T O U N

On écrit de Zeytoun, en date du 11 juin, que les Commissaires Impériaux ont ordonné le désarmement des Arméniens de Zeytoun, sans avoir désarmé les hordes musulmanes des environs. Celles-ci auront donc toujours les moyens de faire du mal, et ceux-là seront privés des moyens de se défendre. Plus de 130 Zeytouniens gisent encore dans les cachots; on absout les malfaiteurs musulmans dont la culpabilité saute aux yeux, et l'on châtie des Arméniens innocents sur le moindre soupçon. Les Commissaires n'ont pas consenti à nommer un caïmacam arménien à Zeytoun, district presque exclusivement peuplé d'Arméniens, et y ont construit une caserne dans le but de terroriser les chrétiens.

K E G H I

Les Arméniens du bourg de Keghi (Vilayet d'Erzeroum) articulent des plaintes accablantes contre les beys kurdes de la localité. Ceux-ci espèrent gagner les Commissaires Impériaux moyennant finances, sauf, après le départ de ces fonctionnaires, à se dédommager sur la population arménienne, comme cela s'est déjà pratiqué plusieurs fois dans le passé.

Ismaïl Bey, originaire du village de Temran et ex-caïmacam de Keghi, est le chef des persécuteurs. Pour se venger des Arméniens de Temran, qui avaient protesté contre ses excès, il a invité, lors de la guerre turco-russe, les soldats arabes en route pour Erzeroum à se reposer dans le village en question. Les pauvres villageois ont eu beaucoup à souffrir de la présence de ces hôtes incommodes et leur maire, un Arménien protestant, a été battu six fois dans l'espace de deux jours.

Les Arméniens protestants de la contrée sont traités avec la dernière rigueur par le même bey kurde.

Ils sont forcés d'abandonner leurs propres affaires pour travailler gratuitement dans la maison et les champs d'Ismaïl Bey; la corvée a lieu tous les jours, y compris le dimanche.

Ismaïl Bey a dans sa résidence une prison où sont enchaînés ceux qui refusent d'obéir à ses caprices. C'est un Etat dans l'Etat.

ALASHGHERD

On écrit d'Alashgherd, en date du 12 juin, que les Arméniens de la contrée sont persécutés par les Turcs et les Kurdes. Le témoignage

des chrétiens n'est pas admis devant les tribunaux, malgré les dispositions de l'article 62 du Traité de Berlin.

DIARBÉKIR

On écrit de Diarbékir, en date du 22 juin, que deux gendarmes turcs ont étranglé, dans le village de Pédar, un Arménien nommé Ozma Ohannès.

Dans ce même village, le centurion Tehsa a tué le notable arménien Dahlo pour lui voler son mulet.

Karim Bey, un Kurde du village de Khoub (district de Khizan) a assassiné l'Arménien Sisso dans le village de Taronitz. Il a assassiné aussi l'Arménien Zozig, son voisin.

Mahmoud de Koulpig a tué l'Arménien Krikor dans le village de Vérim-Karassou.

Béchir de Khoror a tué l'Arménien Avêdis Khanès dans le village de Nerkin-Karassou.

Ce même Béchir et son complice, Mourad Agha, ont assassiné, dans le village d'Ouranitz, le prêtre arménien Parsegh, l'Arménien Djagho et son fils.

Moussa Bey de Feghguéroun a tué l'Arménien Thoros dans le village de Kantzag (district d'Éroun).

Osman Bey de Feghguéroun a assassiné l'Arménien Hanoy dans le village d'Avav.

Fidan Bey de Rasdatar a tué l'Arménien Hano dans le village de Sermer.

Osman Bey de Kormasd a assassiné les Arméniens Bedros et Chagho dans le village de Déérig.

Dans ce même village, Avdi et Osman de Stourgan ont tué l'Arménien Mourad.

Les villageois musulmans de Nouyan ont assassiné l'Arménien Poro, originaire de Déérig.

Le gendarme Aziz de Nouyan a tué la femme de l'Arménien Hovsep, originaire de Déérig, laquelle était enceinte.

Suleïman Sherghé a assassiné l'Arménien Hovsep dans le village de Tarharel.

Kalaf de Zousk a tué l'Arménien Chamas dans le village de Semkhor.

Dans ce même village, Tavresh et Mahmé de Salantz ont assassiné l'Arménien Golidja.

Kogal de Hizmen a tué l'Arménien Khatcho dans le village de Khantag.

Osman Bey de Kormasd a assassiné les Arméniens Avtish et Racho dans le village de Madan.

Dans le village de Kofr, l'Arménien Katchal et son frère ont été tués par le même Bey.

V A N

On écrit de Van, en date du 5 juillet, que les Arméniens de cette province sont persécutés sans relâche par des chefs musulmans.

Voici la liste des Turcs et des Kurdes qui les oppriment impunément :

Khalifa Féhim, Abdal Bey, Chékhi Bey, Suleïman Bey et Suleïman Khan-Mahmoud, dans le district de Mogs.

Haladj Rousdam Agha et Suleïman Agha Pakhvan, dans le district de Gardjgan.

Les cheiks Sabat Mouhammed et Hamza, dans le district de Ghétzan.

Ghoulïan Bey et ses parents, dans le district de Kavash.

Le cheik Mehmed, les beys Mehmed, Nédjib, Réchid et Halim, Moukhtar Amar, Ali et Amar Tahar, le cheik Ahmed et Mudéris, dans le district d'Osdan.

Mehmed Agha Gravantzi, Ali, Osman et Ahmed, dans le district de Chadakh.

Les cheiks Abatoullah, Alaïeddin, Mehmed Sadyk, Nouri, Mehmed Emin et Hamid, dans le district d'Aghpag.

Thamour Agha, Terbaz, Mehmed Takour,

Mehmed Milan, Tchalang, Ayibkhan et Moustafa, dans le district de Khochab.

Terbaz Agha et le cheik de Gheurandasd, dans le district de Nordouz.

Hadji Moustafa, Hadji Ali, Rezgo, Hadji Mirzé, Mehmed Derbé, Husséin et Mehmed Haïdéranli, dans le district de Pergri.

Salman effendi, Ouzer, Moustafa, Hassan, Hamzé, Hadji Hamzé, Salim Bey, Mehmed Ali, Mehmed et Mahmoud Adaman, dans le district d'Ardjesh.

Les Beys Moustafa, Ahmed, Ibrahim, Dada, Amar et Youssouf, Mahmoud et Molla Mahmoud, dans le district d'Artechavaz.

Témour-Oghlou, Djamoushtchou-Oghlou, Top-tchou-Oghlou, Moutcho-Bey, Hafiz-Oghlou Hadji Moustafa, Hadji Ibrahim, Yérigh-Oghlou, Hakki effendi, Dilaver-Oghlou Hassan et Mehmed, Hadji Réchid, Hadji Youssouf, Rachid Adan et Baïram d'Ardamed, dans la ville de Van.

MARASH

On écrit de Marash, en date du 11 juillet:

«Les Zeytouniens retenus dans une chambre spacieuse ont été jetés dans un cachot par ordre des Commissaires. Bien qu'on ait transpor-

té dans une autre prison une dizaine de personnes, le cachot est trop étroit pour contenir le reste. Comme on prend soin de fermer la nuit la porte du cachot, celui-ci sert forcément de latrines aux malheureux prisonniers, ce qui ne manquera pas de détruire leur santé.»

UNIA

On écrit d'Unia, en date du 12 juillet, que les trois mille émigrés musulmans d'Adjara, qui ont quitté Batoum pour se fixer dans cette ville, commettent journellement toutes sortes d'atrocités.

Ces émigrés ont tué, le 10 juillet, un négociant arménien nommé Thoros Thorossian.

DIVRIG

Un télégramme de Divrig, en date du 17 juillet, se plaint du manque d'énergie du vali de Sivas et des abus criants de ses subordonnés. Les percepteurs d'impôts oppriment sans pitié les Arméniens. Un officier, nommé Ali Onbachi, a commis, dans le bourg de Zimara, un crime odieux sur la personne d'un Arménien

MOUSH

Ismail Bey et sa bande ayant enlevé au couvent arménien Innagnian de Moush 859 moutons, 48 bœufs, 8 chevaux, 42 ânes et beaucoup d'instruments aratoires, le supérieur du couvent a eu recours à l'autorité locale, qui n'a pu ni voulu arrêter les malfaiteurs.

DIARBÉKIR

On écrit de Diarbékir, en date du 20 juillet, que les Commissaires Impériaux chargés d'exécuter dans cette province l'Article 64 du Traité de Berlin, ont appelé à d'importantes fonctions des notables turcs dont la culpabilité saute aux yeux. Tels sont Dabaghzadé Suleïman, qui, après avoir perdu par ses abus les places qu'il occupait à Constantinople et à Palou, a été nommé procureur général à Diarbékir; Fettah, qui, chassé pour ses abus de toutes les fonctions qu'il a occupées, a été nommé procureur général à Siourt; Ibrahim Djéziréli-Zadé, nommé procureur général à Mardin, qui vient d'être emprisonné pour ses méfaits; Dervish effendi, complice d'une bande de voleurs, qui a été nommé membre du tribunal de première instance à

Diarbékir; Ibrahim Amassiali, nommé premier secrétaire du même tribunal, qui s'est efforcé de justifier les actes de Tello, chef de brigands; Husséin Bey, qui, exilé à Djéziré pour ses méfaits, a été nommé membre de la cour de cassation et du conseil général à Diarbékir; Ahmed Bey, connu par les actes de cruauté qu'il a commis à Hazzo, qui a été nommé procureur général à Malatia; Zulfikiar Bey, agent des oppresseurs kurdes, qui a été nommé membre de la commission d'enquête à Diarbékir; Arif, autre agent des agas kurdes, qui a été nommé membre de la cour de cassation à Diarbékir; Maxoud, fonctionnaire corrompu et complice des malfaiteurs musulmans, qui a été nommé membre du conseil d'administration à Diarbékir; et Mehmed, ex-président du tribunal de commerce de la localité, qui parvint à faire fortune en peu de temps et qui vient d'être nommé vice-président du tribunal de première instance à Mardin.

MOUSH

On écrit de Moush, en date du 28 juillet, que le cheik Kiamil d'Abri a assassiné un adolescent arménien dans le village de Bournaz.

Il a assassiné aussi, dans le village de Govandoug, l'Arménien Haroutioun Béhagnan, son frère et son fils unique.

Le cheik Mourad de Khenous a tué l'Arménien Haroutioun Thatharian dans le village de Khert.

Le nombre des Arméniens tués dans ce district depuis la signature du Traité de Berlin, atteint le chiffre de 54 personnes.

Un jeune Arménien a été mis en pièces par Moussa Bey Mirza, dans le village d'Avzoud.

A Tcharbahor, les Turcs ont assassiné l'Arménien Melkon, chargé de porter au vali d'Erzeroum une lettre formulant des plaintes contre Ibrahim Saradj-Oghlou, membre du conseil d'administration de Moush, qui s'était permis d'insulter grossièrement la religion chrétienne dans une séance du conseil. Or, il est avéré qu'Ibrahim a des amis dans les environs de Tcharbahor. Le cadavre de Melkon, à qui l'on avait enlevé la lettre dont il était porteur, était horriblement mutilé ; on lui avait écorché la tête et coupé le nez et les oreilles, ainsi que les membres génitaux ; ceux-ci avaient été placés dans la bouche du malheureux chrétien. Les autorités locales n'ont voulu rien faire pour découvrir les coupables.

Le berger Arménien Tchato, fils d'Avo et natif du village d'Engouzig, ayant eu une querelle avec son camarade, celui-ci s'adresse au mudir Mahmoud, qui ordonne aux zaptiés de battre l'Arménien. Assommé de coups, Tchato meurt au bout de trois jours.

Les ânes du Turc Radjo, fils de Gul-Ahmed, ayant pénétré dans la vigne de l'Arménien Sisso, celui-ci le prie de les retirer. Radjo se met en colère; il assomme de coups le chrétien, qui meurt au bout de cinq jours.

Le soldat régulier Emin-Ismaïl enlève au maire arménien du village de Heghni une somme de 1750 piastres et la vie.

KEGHI

Les Arméniens de Keghi ont à se plaindre des méfaits de Hadji Sadyk Bey Horhor, de son frère Mourad et de ses deux fils, Omer et Feïzoullah.

Hadji Sadyk Bey a aboli la liberté de conscience dans tous les villages où il exerce sa tyrannie. La vie, l'honneur et les biens des paysans arméniens sont exposés journellement aux caprices de Hadji Bey et ses chiens.

ERZEROU

On écrit d'Erzeroum que les Arméniens de Keghi, de Khenous, de Palou, de Baïbourt et de Terdjan sont beaucoup plus opprimés par les autorités turques que par les Kurdes eux-mêmes.

Lors de la dernière guerre, les paysans arméniens avaient fourni toutes sortes de provisions aux troupes turques, et les autorités locales leur avaient délivré des reçus avec promesse de rabattre du total des impôts les sommes dues par le Gouvernement. Or, les autorités refusent aujourd'hui de prendre en considération ces quittances.

Il a été avéré que l'incendie de Tchemeshgadzak est dû à l'initiative de soldats réguliers turcs, qui en ont profité pour enlever aux Arméniens toutes sortes d'objets, qu'ils ont vendus aux Kurdes.

Les Commissaires Turcs chargés d'exécuter dans le vilayet d'Erzeroum l'Article 64 du Traité de Berlin, ont formé une commission locale sans prendre en considération le nombre réel des différentes races. Les Turcs ont, dans cette commission, 28 représentants, tandis que les Arméniens n'y comptent que 9 représentants, parmi lesquels se trouvent aussi un Ar-

ménien catholique et un Arménien protestant.

Le vali d'Erzeroum interdit aux Turcs de formuler, devant les Commissaires, des plaintes contre les abus des fonctionnaires locaux. Il a fait saisir, dans la mosquée principale de la ville, deux pétitions que les Turcs étaient en train de signer pour les présenter aux délégués de la S. Porte.

On écrit aussi d'Erzeroum, en date du 4 août, que le *Salnamé* (Almanach officiel du Gouvernement Turc) ne donne pas les chiffres exacts des diverses races qui habitent l'Arménie Turque. Il dénature la vérité, en publiant des tableaux statistiques qui varient chaque année trop brusquement, avec intention manifeste d'augmenter le nombre des musulmans aux dépens des Chrétiens. En voici quelques exemples.

Le mutessarifat d'Erzeroum contient :

D'après le *Salnamé* du 1288, 86901 musulmans et 29687 chrétiens.

»	1289, 94064	»	25961	»
»	1290, 93459	»	28552	»
»	1291, 99694	»	29946	»

Le mutessarifat de Van contient :

D'après le *Salnamé* du 1288-9, 44722 musulmans et 29828 chrétiens

»	1290, 69060	»	54462	»
»	1291, 428000	»	72679	»
»	1292, 428200	»	105429	»

Le mutessarifat d'Erzinghian contient :

D'après le <i>Salnamé</i> du	1292,	45997 musulmans et	11319 chrétiens
»	1294,	49028	» 11940 »

Le mutessarifat de Bayézid contient :

D'après le <i>Salnamé</i> du	1292,	22175 musulmans et	6735 Arméniens
»	1294,	25889	» 4779 »

Lecaïmacamat d'Alpag-Khotour-Mahmoudië contient :

D'après le <i>Salnamé</i> du	1288-9,	4300 musulmans et	5652 chrétiens
»	1290,	14500	» 5500 »
»	1291,	34500	» 12500 »
»	1292,	34500	» 10000 »

Le caïmacamat de Baïbourt contient :

D'après le <i>Salnamé</i> du	1292,	9560 musulmans
»	1294,	16499 »

Il reste établi, malgré ces publications falsifiées, que la majorité est aux Arméniens en Arménie.

On écrit encore d'Erzeroum, en date du 18 août, que les Kurdes ont tué, dans le village de Hassan-Bey, un Arménien, en lui enlevant sa femme.

Une trentaine d'Arméniens ont été tués par les Turcs et les Kurdes dans le district de Kegni. Quant aux Arméniens tués dans le district

de Terdjan, leur nombre s'élève à 25 personnes des deux sexes.

Les musulmans sont armés partout, et le port des armes est partout interdit aux chrétiens.

KHARPOUT

On écrit de Kharpout, en date du 4^{er} septembre, queles Commissaires Impériaux ne veulent pas s'occuper de la question agraire, sous prétexte que ce travail exigerait beaucoup de temps; la vérité est que la S. Porte ne leur a pas donné d'instructions à cet égard. Or, cette question est d'une importance vitale pour le district de Kharpout, comme pour Palou, Tchar-sandjak, Keghi, Éghil, Djabaghtchour, Ghendj, Sassoun, Khizan, Chadakh et les environs, où le sol est la propriété exclusive des agas kurdes, que le laboureur arménien (*maraba*) est tenu de servir avec sa famille et ses bêtes de somme. Le *maraba* travaille la terre, et il doit partager le fruit de son labeur avec l'aga ou propriétaire; c'est lui qui doit payer l'impôt foncier et les *ianès* (subsides au Gouvernement), aussi bien que tous les frais du village.

SIOURT

On écrit de Siourt, en date du 9 septembre, que les Commissaires Impériaux n'ont pas exilé Hadji Abdoullah effendi, Chirvanli Osman Bey, Husséin effendi et leurs parents et adeptes, dont la présence à Siourt entravera toute tentative de réforme. A Gharzan, la tribu kurde des Alikianlis exerce ses déprédations comme par le passé. Le sort des Arméniens empire dans cette partie de l'Arménie.

KHARPOUT

On écrit de Kharpout, en date du 15 septembre, que les Commissaires Impériaux n'ont été d'aucune utilité pour ce district. Ils n'ont pas châtié les tyrans de Palou, de Tcharsandjak et d'autres localités ; ils ont aggravé la question agraire, qui exigeait une solution immédiate ; ils n'ont pas permis aux Arméniens de participer à l'administration d'une contrée peuplée d'Arméniens. Ils ont déclaré que la S. Porte leur avait donné des instructions trop limitées pour satisfaire aux besoins locaux.

MALATIA

On écrit de Malatia, en date du 27 septembre, que le chef kurde Tan-Oghlou Ibrahim est le fléau des villages arméniens du district de Dersim. A la tête de 60 Kurdes armés, il a attaqué et dévalisé, dans la journée du 26 septembre, le village de Mébadoun. Après avoir traversé l'Euphrate, ces Kurdes menacent aujourd'hui les villages chrétiens du district d'Aghin. Un massacre serait imminent.

VAN

On écrit de Van, en date du 27 septembre, que les deux fils de l'Arménien Haroutioun Baroyan sont morts de terreur, dans le village de Malgava, pendant l'attaque dirigée contre les habitants de ce village par Mirzé Agha et ses deux cents bachibozouks.

Le fils de Mezo Bey d'Adiyaman a tué le menuisier arménien Sahag, originaire du village d'Ardamed.

Les Kurdes ont tué un marchand arménien de Siourt, près de la fontaine Pacha, à une heure de Van.

BITLIS

On écrit de Bitlis, en date du 13 octobre, qu'un Arménien a été tué aux environs de cette ville et que les Kurdes de Modgan pillent les caravanes.

MOUSH

On écrit de Moush, en date du 13 octobre, que Moussa Bey et ses gens mettent le feu aux villages chrétiens et qu'ils ont tué un Arménien dans le village de Khars. Plusieurs malfaiteurs, qui avaient été jetés en prison, ont acheté leur liberté. L'Archevêque et les membres arméniens du conseil local ont donné leur démission.

KHARPOUT

On écrit de Kharpout, en date du 16 octobre, que les chrétiens de Tcharsandjak sont persécutés par Issak Bey, qui parvient toujours, grâce à sa fortune, à corrompre les fonctionnaires publics. Le sort des Arméniens de la contrée est aujourd'hui beaucoup plus déplorable qu'avant la rédaction de l'Article 64 du Traité de Berlin.

L'ARTICLE 61

DU TRAITÉ DE BERLIN

«La Sublime-Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application.»

CONSTANTINOPLE
IMPRIMERIE ORIENTALE
1879

L'ARTICLE 61 DU TRAITÉ DE BERLIN

Nous allons donner un court exposé des documents recueillis sur la question arménienne depuis le mois de novembre 1878 jusqu'au mois de janvier 1879.

M O U S H

La Congrégation du couvent Innagnian de Moush vient de soumettre au Patriarcat Arménien un rapport sur les actes d'oppression commis dans le district de Moush, en Arménie.

Voici les principaux passages de ce document:

«Les Arméniens de Moush, tout en témoignant leur mécontentement de l'état des choses antérieur à la guerre Turco—Russe, se plaignent amèrement du sort qui leur est fait depuis cette

dernière guerre. Ils parlent de chrétiens massacrés, de femmes et de filles violées, de couvents et d'églises saccagés, de villages dévastés, de toutes sortes d'oppression commises par les Kurdes, aussi bien que par les Zaptiés, les soldats irréguliers, les percepteurs, les beys, les citadins turcs de quelque influence, les caïmacams, les mudirs, les membres du conseil de l'administration locale et leurs parents ou amis, etc.

Ces crimes restent impunis, et la malheureuse population Arménienne ne peut même protester contre ces actes, sûre qu'elle est que ses oppresseurs seront absous comme toujours et qu'elle s'attirera leur vengeance.

Les Arméniens de Modgan, de Sassoun, de Prenashin et d'autres contrées montueuses gémissent sous le joug d'opresseurs musulmans qui les traitent comme des esclaves. Chaque bey s'est adjugé un certain nombre de villages et de couvents, qui sont forcés de lui payer des impôts dix fois plus onéreux que ceux qu'ils payent au gouvernement, et quand il a réduit à la dernière misère la population, il vend à un autre de son espèce ce qu'il considère comme un bien à lui. Toutes les fois qu'un bey se brouille avec un autre bey, il se venge sur les sujets arméniens de celui-ci, lesquels, à cette occasion, doivent s'attendre à des traitements quelquefois atroces. Il est défendu aux Arméniens cantonnés dans leur

juridiction de nouer des relations avec les gouverneurs et les prélats de Moush, de Bitlis et de Diarbékir; on étouffe ainsi toute réclamation contre les abus de pouvoir et l'on empêche l'éducation religieuse de ces chrétiens, qui restent souvent sans prêtres et sans églises. Quant aux Arméniens qui habitent la plaine, ils souffrent des caïmacams et des mudirs, qui vendent la justice au plus offrant. On les charge de toutes sortes de corvées, en même temps qu'on les force à payer des impôts tellement lourds qu'ils dépassent leurs ressources, très médiocres d'ailleurs.

Pour pouvoir satisfaire aux exigences du percepteur, le malheureux paysan est obligé d'avoir recours à l'usurier, qui ne se fait pas scrupule d'exiger 50 % et même 100 %.

Il a bien quelquefois ses gerbes de blé, mais on y met le feu; il a bien son bétail, mais on l'enlève.

Le couvent Innagnian a été dévasté par les Kurdes pour la quatrième fois. La Congrégation a protesté plus d'une fois contre ces bandits, mais les autorités locales n'ont pu ni voulu lui rendre justice.

A Khenous, aux Boulanouks, à Manazguerd, aux Akhlats, à Sassoun, à Khout, à Prenashin, à Modgan, à Bitlis, à Tchoukour, à Moush, à Vartov, à Djabaghtchour, à Khoulp, et presque partout, les Arméniens sont cruellement opprimés par les Kurdes, qui sont presque toujours sûrs de l'impunité.»

TCHARSANDJAK

La population Arménienne de Tcharsandjak (près du Taurus ou Dersim), s'élevant à plus de 2000 familles, se trouve dans un état de vassalité. Les beys kurdes ont dépouillé les Arméniens de tout ce qu'ils possédaient, maisons, vignobles et champs.

BITLIS

Le corps ecclésiastique et les notables arméniens de Bitlis viennent de soumettre au Patriarcat Arménien un rapport sur les actes d'oppression commis dans le district. En voici quelques passages :

« Dans le village de Mezra, 80 Kurdes armés jusqu'aux dents et appartenant à une tribu de Modgan ont enlevé aux Arméniens une partie de leur bétail; le reste a été enlevé plus tard par des Kurdes appartenant à une autre tribu de Modgan. Une troisième tribu, celle des Sloktzis, a blessé un Arménien et saisi la récolte des malheureux villageois, qui en sont réduits à mendier leur pain dans les rues de Bitlis.

Dans le village de Koms, les Kurdes de Modgan ont enlevé aux Arméniens tout leur bétail. Ils les menacent aujourd'hui de mettre le feu à leurs habitations, s'ils remuent.

Dans le village de Papshin, ces mêmes Kurdes ont aussi enlevé le bétail appartenant aux Arméniens qui, sûrs de ne point trouver de protection auprès de l'autorité, se sont faits tributaires de ces hordes.

Dans les villages de Gamakh, de Bor, de Khakhziv et de Dzouar, la tribu des Sloktzis a enlevé tout le bétail des Arméniens, après avoir tout saccagé.

Dans le village de Parkhant, déjà visité par les Kurdes de Modgan, qui y ont assassiné deux Arméniens, le nommé Midhat, chef de la tribu nomade des Temelguetzis, a assommé de coups un pauvre Arménien, qui, au bout de quatre jours, est mort des suites de ses blessures. Les autorités n'ont pas arrêté cet assassin, quoiqu'il se promène librement dans le bazar de Bitlis.

Dans les villages de Khemeltchour, de Markok, d'Ambe et de Horms, les Kurdes de Modgan ont opprimé si cruellement les Arméniens, que ceux-ci ont dû émigrer à Bitlis.

Dans les quarante villages de Guzeldéré et de Dadig, la tribu des Sloktzis a enlevé aux Arméniens tout leur bétail et leurs moissons, en blessant grièvement des hommes et des femmes qui ont essayé quelque résistance. Ces malheureux sont réduits à se nourrir d'herbes.

Dans les villages de Shamiram, de Thézouth, de Sokhort, de Thorkank, de Khentzorkin, de Hour-

dap et de Thelkhor, les Kurdes ont enlevé des troupeaux, violé des femmes et assassiné un Arménien.

Dans le village de Hersonk, des Kurdes appartenant à la tribu des Hasnantzis ont pénétré dans la maison d'un Arménien, où ils ont violé les femmes après avoir garrotté les hommes.

Dans le village de Ghoultik, des Kurdes appartenant aux tribus des Sheknas, des Khoumats et des Korhans ont violé plusieurs femmes et tué quatre Arméniens.

Dans les vingt—quatre villages de Modgan, les Kurdes ont commis les mêmes crimes et joui de la même impunité.

Plus de sécurité dans le district de Bitlis.»

Constantinople, ce 11/25 novembre 1878.

TÉLÉGRAMME D'ALEP

EN DATE DU 23 NOVEMBRE

«Les notabilités de Zeytoun ont été invitées à Alep par le gouverneur sous le prétexte d'arrêter d'un commun accord les réformes à introduire à Zeytoun, tandis que, comme il résulte d'un télégramme signé par le conseil national et six prêtres de Marash, l'autorité locale traite les habitants de Zeytoun de la manière la plus rigoureuse. On emprisonne et on exile pêle-mêle femmes et enfants, on les condamnant à toutes sortes de privations, voire à la faim et à la soif. Sous le prétexte de hâter la rentrée des impôts arriérés, on confisque jusqu'aux hardes et en employant les procédés les plus révoltants.

On a arrêté dernièrement l'évêque de Fournous comme chef révolutionnaire; il a été conduit à Marash, pour être emprisonné, chargé de chaînes et dans un état de déshabillé qui approchait de la nudité, exténué de fatigue et mourant de faim.»

TÉLÉGRAMME DE DIARBÉKIR

EN DATE DU 26 NOVEMBRE

«Les hordes nomades commettent des atrocités inouïes sur les populations chrétiennes. On pille, on viole, on enlève femmes et filles, on assassine sur toute la ligne. Des cheiks kurdes prêchent la chasse au chrétien. Piller le chrétien, le dépouiller de ce qu'il peut posséder est une œuvre méritoire agréable à Dieu; le tuer, c'est mériter le royaume des Cieux; tel est le texte sur lequel ils fanatisent ces sauvages qui ont envahi le pays, en les engageant à faire fi du gouvernement. Ce qui représente le gouvernement, caïmacams, mudirs, zaptiés, est occupé à autre chose qu'à réprimer. On laisse faire, si l'on ne prend pas sa part au butin. Les ordres venus de Constantinople n'ont aucune signification. Il y va de la vie des milliers et des milliers de chrétiens désarmés et sans défense. C'est une extermination en règle si l'on n'y avise.»

D I V R I G

Le prélat Arménien de cette localité vient de soumettre au Patriarcat Arménien un rapport sur les actes d'oppression commis par les Kurdes et les Turcs.

En voici des extraits:

«L'autorité de Divrig avait invité la population musulmane, par le canal des crieurs publics, à ne plus maltraiter les Arméniens, et avait réuni dans le conak le conseil national et le prélat des Arméniens pour prendre connaissance de leurs plaintes. Les Turcs, surexcités par leurs chefs, *Guirassonlou—Oghlou Edhem, Kazasker—Oghlou Mehmed, Hamle—Oghlou Suleïman* et *Kureksiz—Oghlou Mehmed*, se sont groupés en armes devant le conak, dans l'intention manifeste de massacrer les conseillers et le prélat, qui ont échappé presque miraculeusement au fanatisme de la populace. Celle-ci a brisé la porte de la prison et rendu la liberté à un Turc de Sarghoun, célèbre par ses méfaits contre les Arméniens. Ce jour-là a été un jour de panique pour les chrétiens, menacés de pillage et de massacre.

Les boutiquiers arméniens sont maltraités tous les jours dans le bazar de Divrig. Un Turc, *Saradj Ahmed*, s'est fait une triste popularité parmi les musulmans en insultant tout dernièrement un Arménien de la façon la plus grossière et la plus ignoble.

Un jeune Arménien, nommé *Sarkis*, fils de *M. Vartabédian*, a reçu plusieurs coups de poignard d'un Turc, nommé *Roum—Oghlou Ahmed*, qui a voulu lui payer ses dettes de cette manière.

Le clergé arménien est journellement insulté dans les rues par la population musulmane, qui

se donne souvent le malin plaisir de lui jeter des pierres partout où il passe.

Les nommés Kara Mahmoud, Keur Osman et Utchundju—Oghlou Topal Ismaïl maltraitent beaucoup les Arméniens.

Le nommé Kara Mahmoud Hafiz a dévalisé un prêtre arménien du nom de Thoros. Il reste impuni, grâce à la protection de Hadji Khalil agha et de Husséin agha, membres du conseil de l'administration locale.

Les dix villages arméniens des environs de Divrig sont cruellement opprimés par les Turcs, les Kurdes et les percepteurs.

Un Turc, le nommé Sare—Mussur, fait des efforts pour s'emparer de l'héritage d'un Arménien nommé Calousde Mertchiguian; entouré d'un groupe de faux témoins, il persécute sans relâche la famille Mertchiguian.

Les brigands nommés Arabadji—Oghlou Mehmed, Zeïvéli—Oghlou Mémé et son frère, avaient dévalisé des marchands d'Arabkir; ils ont été arrêtés et emprisonnés à Sivas. Pourtant on les a mis en liberté tout récemment, et ces brigands ont déjà tenté plusieurs coups à Soussouz—Béli.

Les gens de Ghanghal—Aghassi, chef turc bien connu par ses vexations, dévalisent tous les voyageurs qu'ils rencontrent sur leur chemin. Ils ont brisé la tête à un Arménien nommé Loussig Tcho-pourian, qui avait essayé de leur résister.

Alishan Bey et Ali Agha exercent leurs brigandages aux environs de Divrig. Chaque voyageur arménien est forcé de leur payer une somme de six cents piastres pour pouvoir circuler sans danger.

Deux Kurdes, Hassan et Mahmoud, ont enlevé aux Arméniens du village de S. Jacques une somme de trois mille piastres, après les avoir terriblement maltraités.

DIARBÉKIR

L'archevêque de cette ville a soumis au Patriarcat Arménien un rapport sur les actes d'oppression commis dans son diocèse. Nous en extrayons les passages suivants:

«Les Arméniens de Diarbékir sont cruellement opprimés par les déré-beys kurdes. Fétah bey et ses gens exercent leurs ravages à Gharzan et à Beshirig, Mehemmed Rashid et Abdoullah agha à Slivan, Sevdin bey à Hazro, Sahid bey et ses gens, Ismaïl bey et les cheiks à Haïny, les agas Mirza et Tello et leurs parents à Culp et à Khian, les fils de Saadoullah bey et les cheiks à Ledjé, les fils de Suleïman bey et plusieurs autres à Djabaghtchour et à Agle, la tribu Reshcotantzi dans le voisinage de Diarbékir et à Pétchar.

Tout récemment encore, Tello agha a assommé de coups un Arménien, qui a succombé à ses blessures. Des femmes turques ont souillé l'autel de l'église arménienne. Les autorités ne font rien pour sauvegarder la vie, l'honneur et la propriété des Arméniens.

Saïd bey de Pétchar, ses frères, Ahmed bey et le nommé Mahmé, domestique de Hassan bey, ont enlevé à l'Arménien Thoumo sa femme Emo, qu'on a forcée d'embrasser l'islamisme.

Z E Y T O U N

Le Catholikos de la Cilicie a eu une entrevue avec le gouverneur de Marash; il lui a dit que c'est l'aggravation des impôts, unie à la tyrannie des fonctionnaires, qui a poussé à la révolte les Arméniens de Zeytoun, et l'a prié de réduire les impôts à 25,000—30,000 piastres, de faire grâce des arriérés et de nommer à Zeytoun un Caïmacam chrétien, attendu que cette ville est exclusivement peuplée de chrétiens. Le gouverneur n'a pas voulu accepter ces conditions, et l'armée turque s'est mise en marche sur Zeytoun. On a invité les notables sous prétexte d'arrêter d'un commun accord les réformes nécessaires à la population, et lorsqu'on est parvenu à en réunir une

trentaine, on les a constitués prisonniers dans l'armée, qui a pénétré à Zeytoun.

Une fois à Zeytoun, les Turcs ont institué une cour martiale pour châtier la population, restée sans chefs, et une commission pour recouvrer les arriérés. La cour martiale a commencé par jeter en prison une trentaine d'Arméniens et par mettre à prix la tête d'un Arménien catholique, nommé Babig et réputé comme chef d'insurgés. La commission des impôts est sans pitié.

Constantinople, ce 26/8 décembre 1878.

TÉLÉGRAMME DE DIARBÉKIR EN DATE DU 21 DÉCEMBRE

« Les fils de Bédirkhan pacha, entraînés par le chef kurde Hamid agha, se sont soulevés contre le gouvernement. Leur premier acte a été d'envahir le village arménien de Dehé, où ils ont mis tout à sac et au pillage, après avoir violé depuis les petites filles de 8 ans jusqu'aux femmes les plus âgées, voire même les octogénaires. Le Caïmacam de Slivan, un nommé Nédjibagha, pille et persécute tout ce qui est chrétien. A Khayni, Abdoullah bey et Rachid, deux notabilités de la localité, rivalisent de zèle à qui ferait le plus souffrir les chrétiens.

Un peu plus loin, Ahmed bey et Cheik Ahmed avec leur bande exercent le brigandage sans merci; pas une maison qui n'ait été visitée, pas une église qui n'ait été dévalisée. Sans parler du rapt qu'on pratique assez souvent, le meurtre et le pillage sont à l'ordre du jour. Eguil, chef des Kurdes, à la tête de la tribu Terrikan, parcourt le pays pour le mettre à sac et au pillage. »

M A R A S H

Le clergé et les notables des Arméniens de Marash ont soumis au Patriarcat un rapport sur les mauvais traitements infligés à Marash aux prisonniers de Zeytoun. Ceux—ci ont été insultés et battus dans les rues de la ville par la populace musulmane. Les Turcs, surexcités, se livrent à des démonstrations hostiles contre les Arméniens. Les ecclésiastiques, toutes les fois qu'ils sortent, sont reçus à coups de pierres; ils n'osent plus s'aventurer hors de chez eux. Les églises sont le point de mire des projectiles les plus infects, les plus orduriers.

V A N

Le prélat de Van vient de soumettre au Patriarcat un rapport détaillé sur les actes d'oppression commis dans son diocèse. En voici quelques extraits:

« Nous avons écrit au Patriarcat, à diverses reprises, que les Turcs avaient incendié le bazar de Van. Les gendarmes eux—mêmes avaient dérobé l'argent qu'ils ont trouvé dans les boutiques des Arméniens, ce qui a été suffisamment démon-

tré dès le premier interrogatoire; pourtant, on n'a puni personne, on n'a rien restitué. La veille même de l'incendie, les soldats réguliers avaient proféré des menaces d'incendier le bazar et de piller les boutiques des Arméniens. Nous avons révélé cette circonstance au vali lui-même, qui n'a pu nous donner un démenti.

Après avoir protesté contre l'enquête qui a eu lieu à cet effet et qui a donné pour conclusion que l'incendie était dû au hasard, sans avoir pris en considération les faits authentiques qui en démontraient le contraire, le prélat se plaint de l'incapacité du vali actuel, qui met de la faiblesse et de la partialité dans la gestion de ses fonctions. Il ajoute:

«Pour améliorer le sort des populations du vilayet de Van, il faudrait:

I. Expulser du vilayet une centaine de chefs kurdes, avec leurs familles.

II. Supprimer les *Ashirat-el-Aghassis* (chefs de tribu) des Kurdes et les remplacer par des gouverneurs capables d'implanter chez eux les arts de la civilisation.

III. Interdire aux Kurdes la vie errante et les forcer à fixer leur résidence dans les villes ou à la campagne.

IV. Désarmer les Kurdes, pour les empêcher de commettre leurs méfaits.

V. Empêcher les cheiks kurdes d'attiser le feu du fanatisme et les inviter à prêcher la concorde avec les sujets non—musulmans de l'empire.»

Le Patriarcat est informé que l'aggravation des impôts, l'iniquité, l'oppression ou l'incapacité des fonctionnaires tures et le manque de sécurité poussent les Arméniens du vilayet de Van à émigrer en Russie et en Perse. Plus de 50,000 Arméniens se préparent à partir au printemps prochain.

É G H I N

Le prélat et le conseil civil des Arméniens d'Éghin viennent de soumettre au Patriarcat un rapport sur les actes d'oppression commis dans le district.

En voici des extraits:

«Boghos Djénazian, un Arménien d'Éghin, a été torturé et assassiné par le Kurde Ismaïl et ses parents du village d'Ovadjouk, au mois de janvier 1878.

Au mois d'avril, les femmes de Tikenli ont battu la femme et la fille d'un Arménien nommé Ohan Surmeyan. Les agents de l'autorité n'ont pas seulement intervenu.

Au mois de juillet, Calender Ahmed effendi s'est rendu coupable de voies de fait très-graves envers la personne de l'Arménien Sarkis Dandziguian; il n'a pas été soumis aux rigueurs de la loi.

Au mois d'août, une trentaine de pèlerins arméniens ont été dévalisés par les Kurdes d'Ovadjouk.

Au mois de septembre, Kasbar Khanarian et ses amis ont été dévalisés sur la grande route par une douzaine de Kurdes, qui leur ont enlevé une somme de 350,000 piastres à peu près.

Au mois d'octobre, le caïmacam Husni et le comptable Ahmed ont été pris en flagrant délit de vol et de fraude.

M O U S H

Voici la liste des Kurdes qui oppriment impunément les Arméniens dans le district de Moush:

Mirza bey, Hadji Daïb, Khalid agha, Sélim agha, Kotan, Zelfo, Suleïman, Youssouf, Ashad, Fezli Ahmed, Sahon, Dahar effendi, les frères Mohro et Dahar, Hassan Husséin Beyzadé, Khaznadar Khan Mahmoud, Khan Avdal, Mir Sayad, Saïd Batal, Haïdar Ali, Ali Séfi et ses frères, Mirzo Ahmé et ses frères, Faté Khalet et ses frères, Ahmed Tebrisli, Séid Miraziz, Matho et son fils, Shavesh Khalafi, Meh-

med Tchendo, Indris et son frère, Afé, Nado Derdo et ses frères, Mehmed Ozo et ses frères, Mirza agha et son fils, les cheiks Kiamil, Issé, Hassan et Réchid, Mehmed Kalasho, les cheiks Amar et Hadji Khalet, Moukhdad, les cheiks Ibrahim et Abdurrahman, Merad, Tchaven, Ibrahim agha, Ozé Khalil, Avdo, Haïdo, Kor-Amé, Alosh, Khavaz, Shasho, Kendo, Davresh, Mirza bey, Falamaz, Suleïman bey, Avdal agha, Téli, Youssouf agha, Mehmed bey, Fata bey, Mehmed Badegli, Avdin, Fakhi Suleïman, etc. etc. etc.

DIARBÉKIR

Le prélat de Diarbékir vient de communiquer au Patriarcat une série de lettres signées par le clergé et les notables arméniens de Debné, de Hayni, de Ledjé, de Kazké, de Hentzkar, d'Eyoub, d'Aharonk, de Saghdoun, de Pargaï, de Moufarghin, de Hashtar, de Hodnot, de Shamsham, de Bashnik, de Rendvan et d'autres localités du vilayet de Van. Ces lettres font le récit détaillé des actes d'oppression commis par les Kurdes et les Turcs. Il en résulte que la vie, l'honneur et la propriété des Arméniens de ces contrées sont à la merci du premier venu. Ces pauvres chrétiens attendent des réformes. . . .

Constantinople, ce 5 janvier 1879.

TÉLÉGRAMME D'ALEP
EN DATE DU 4 JANVIER

«Le prieur de Zeytoun a été jeté en prison, chargé de chaînes, pour la dime du couvent. Le mutessarif de Marash a condamné les prisonniers de Zeytoun à plusieurs années de réclusion.»

TÉLÉGRAMME DE SIVAS
EN DATE DU 13 JANVIER

«Le brigand Mihr Ali, depuis qu'il a été élargi, parcourt le pays à la tête de sa bande. Il a attaqué tout dernièrement un village arménien à proximité de la ville; on a tué un Arménien, le nommé Khinkianos, et blessé huit autres. Le vali paraît disposé à punir les coupables, mais les zaptiés se soucient peu d'aller à la recherche des brigands. Nous demandons aide et renfort.»

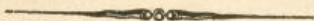
TÉLÉGRAMME DE DIARBÉKIR
EN DATE DU 14 JANVIER

«Les méfaits journaliers des Kurdes augmentent. Crimes, pillage, violations perpétrés à Nissebine, Midiat, Djéziré, Silivan, Hazro, Lidji, Hazri, Koulpé, Khia, Bichiré, Rigvan et Djabagh-Tchour ont été surpassés par atrocités commises dernièrement à Dehé et autres villages de Siert. Eglises de Dehé transformées en dépôts; vases sacrés, ornements sacerdotaux se vendent publiquement à Siert. Le sort des chrétiens empire; familles aisées réduites à la mendicité; beaucoup meurent inanition, froid. Si émigrés viennent habiter ce vilayet, les maux de nos populations atteindront leur comble. Supplions instamment exécution

des réformes et protection promises, empêchant émigrés de Roumélie de venir en ce souffrant pays.

Missionnaire Capucin, Père Nicolas. Archevêque arménien, **Philipos.** Archevêque chaldéen, **Adedjesur.** Prêtre Grec, **Diorigho.** Ministre protestant, **Thomas Boyadjian.** Alexis, Mekhitariste. Vicaire Patriarcal Jacobite, **Mirza.** Vicaire Patriarcal Catholique Syrien, **Petros.** Vicaire Patriarcal Catholique Grec, **Ibrahim.**

Nous serions bien heureux de n'avoir pas à fournir de matériaux à une nouvelle publication de cette nature. Mais nous nous trompons fort ou nous aurons prochainement à ajouter au dossier de nouveaux faits aussi navrants.





L'ARTICLE 61

DU TRAITÉ DE BERLIN

III

« La Sublime-Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circasiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application. »

CONSTANTINOPLE

IMPRIMERIE ORIENTALE

1879

L'ARTICLE 61

DU TRAITÉ DE BERLIN

III

« La Sublime-Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circasiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application. »

CONSTANTINOPLE

IMPRIMERIE ORIENTALE

1879

L'ARTICLE

63

DU TRAITÉ DE BERLIN

A Son Excellence

LE MAJOR TROTTER

CONSUL BRITANNIQUE

POUR L'ARMÉNIE ET LE KURDISTAN

Excellence,

On donne généralement pour causes à l'impossibilité des réformes fondamentales et du progrès en Turquie, sa crise financière et les entraves successives provenant de l'extérieur.

Aujourd'hui, je me permettrai, Excellence, de Vous démontrer par des preuves irréfutables que la crise actuelle du pays et de l'Etat est la conséquence de la politique suivie, depuis une trentaine d'années, par certains ministres de la Sublime-Porte.

Ces ministres, considérant que le sort des armes n'était plus propice à la fortune des Ottomans, que l'Islamisme ne pourrait plus, du moins librement, décimer le Christianisme, et que le progrès des races chrétiennes sujettes amènerait la défense de leurs intérêts nationaux, et afin de conserver l'Islamisme dans sa force ou le rendre plus puissant encore, formèrent le projet de continuer la pratique du *Chéri*, du *Vakouf*, de l'*Achar* et de l'*Aghnam*, d'inventer le *tapou* (titre de propriété foncière) et l'appliquer ⁽¹⁾, d'accueillir les Tcherkesses, les Térékémés et autres émigrés musulmans et les établir dans les provinces habitées par des chrétiens, et non pas en Arabie ou autre province peuplée exclusivement de musulmans, de réprimer ou d'encourager, suivant les circonstances, les Kurdes et les autres tribus nomades, et d'envoyer ou de rappeler alternativement des troupes, d'une manière presque périodique et toujours dans la

(1) Le *Chéri* dans les affaires judiciaires, le *Vakouf* et surtout le *Tapou* dans les questions de propriétés immobilières, l'*Aghnam* et l'*Achar* dans les questions des biens meubles sont de puissants moyens de sacrifier les intérêts des chrétiens à ceux des musulmans.

même localité, sous prétexte de *slahat* (réforme).

Ce sont ces procédés funestes qui ont engendré la terrible crise actuelle du pays et de l'Etat.

A l'occasion du rapport succinct ci-dessous sur les actes de violence commis à Tertchan, je prendrai la liberté de soumettre à Votre Excellence les procédés pratiqués depuis plus de trente ans, pour opprimer et même pour faire disparaître les races chrétiennes qui habitent ces pays dès la plus haute antiquité.

Voici le sommaire des avanies et des vexations pratiquées à Tertchan à diverses époques et portées par un rapport détaillé à la connaissance du Patriarcat Arménien de Constantinople.

1. On a enlevé aux Arméniens des terres d'une étendue capable de recevoir une semence de 4500 *somars* de grains (¹).

2. Les Beys, à la tête de quelques centaines de Kurdes armés, ont attaqué périodiquement les villages arméniens et ont pu, jusqu'aujourd'hui, emporter 6303 bêtes.

3. Cinq églises et couvents ont été pillés et saccagés.

4. Rien que dans ces deux dernières années, il y a eu 25 cas d'assassinat.

(¹) Le *somar* vaut à peu près 385 kilogrammes.

5. Plusieurs femmes ont été violées et converties à l'Islamisme ⁽¹⁾.

6. Dans ces deux dernières années, on a pris aux Arméniens 44000 piastres en espèces sonnantes. Dans le même laps de temps, ils ont subi des dommages très lourds ⁽²⁾.

(¹) Ainsi, dans le village de Pékéritch, deux jeunes sœurs arméniennes ont été violées par les deux frères turcs Ismaïl et Ahmed Touzladji. Sur les plaintes des Arméniens, on amène, il est vrai, les criminels et les demoiselles à Erzeroum, mais ceux-là s'en retournent sans condamnation. Puis, un beau jour, l'un des frères se marie avec la sœur cadette, en grande fête de noces, tandis que le code ottoman prescrit des punitions sévères pour ceux qui enlèvent et violent des femmes ou filles.

Il y a un mois, dans le village de Gueukdache, qui ne contient que deux familles arméniennes, on a enlevé deux jeunes filles. Le père de l'une d'elles a été assassiné dernièrement; on n'a trouvé jusqu'ici ni l'assassin, ni les ravisseurs.

(²) Rien que dans Kharkhe et deux villages des environs, Saïd Agha, membre du Conseil Judiciaire à Tertchan, sans compter des dom-

Ajoutez à ce tableau de Tertchan les faits que j'ai déjà relatés pour Keghi. Ainsi les impôts dits *Guerdek*, *Azab-payi*, *Kessim* et *Soura* sont toujours perçus par les Beys.

En outre, des beys kurdes de Ghouzitchan se sont approprié 35 villages arméniens dont ils ont chassé les habitants. Ces villages sont : Karakoulak, Khechlahk, Esbévének, Hapaghgor, Poun, Tchamour-déré. Karen-Pétag, Sareghaya, Hérani, Thari, Gueukdache, Sassen, Aghvéran, Souren, Kelmzi, Kasboyi, Kom, Moufoukh, Elmali, Tchors, Ghouzouldja Uchedam, Kullu, Seulémur, Boulanekh, Agner, Mantara, Yaïla, Kharchine, Vernkagh, Egrègue, Gueuldji, Gonga, Tcheurlug, Bachekugh et Ghiréni.

Et cette spoliation commençait alors où l'Europe chrétienne rachetait l'existence de la Turquie au prix de son sang (1854-56).

Les Kurdes de Ghouzitchan se sont partagé ces villages en s'en emparant successivement, tantôt par des menaces et tantôt par des atta-

ques à main armée. J'en citerai pour preuves deux exemples, qui serviront en même temps à éclairer Votre Excellence sur le mode de spoliation et d'oppression pratiqué dans d'autres contrées.

Le village de Poun contenait 350 maisons arméniennes et 150 turques. Le frère de Chah-Husséin bey, Youssouf agha et Tchétédji Séid ou Molla Fehrad Ismaïl, tous deux de Ghouzitchan, accompagnés de plus de 480 hommes armés, attaquent une première fois le village, y assassinent deux hommes, un Turc, Ali bey, et un Arménien, Mehtar Mardiros, et enfin pillent et s'accagent le village. Six ans après, ils livrent un second assaut avec 300 hommes armés, assassinent la femme du prêtre Melkon et Krikor Kertig, et chassent devant eux les habitants du village. Aujourd'hui, le village de Poun contient 5 maisons arméniennes et 4 kurdes *marabadjis* (métayers). Que sont devenues les 350 familles arméniennes?— L'exil les a dévorées ⁽¹⁾.

(1) Poun contient encore 4 grandes églises en ruines, 3 vastes cimetières, de même qu'au sud, vers la montagne, les pèlerinages de Saint Louyss et Saint Gatnaghpur, et au nord le couvent de Vangounk en ruines.

Comme Poun, le village de Souren est devenu la proie d'autres beys de Ghouzitchan. Ceux-ci attaquent le village, enlèvent aux Arméniens 600 moutons, 200 vaches, assassinent trois notables arméniens, Avédis, Kaloust et Artin, violent des femmes et chassent enfin les Arméniens indigènes. Souren, autrefois siège de princes arméniens, contient aujourd'hui une dizaine de familles kurdes de *marabadjis*. Que sont devenus les Arméniens ⁽¹⁾ ?

Quelques-uns de ces beys ont été, il est vrai, exilés pour quelque temps; mais ils sont revenus bien vite et non seulement ils sont toujours restés maîtres des terrains spoliés autrefois, mais encore ils se sont emparé successivement des villages arméniens des environs et même des propriétés établies par *tapou*. Ainsi, tandis que, d'un côté, ils multiplient leurs propriétés, de l'autre ils continuent toujours leurs vexations et redoublent leur influence, car ils ont en main l'administration locale, les membres des conseils, les fonctionnaires publics, les juges et les zaptiés étant des beys ou des parents de beys

⁽¹⁾ Le village de Souren possède encore 9 grandes églises en ruines et des cimetières.

ou bien des domestiques kurdes obéissants aux ordres des beys ⁽¹⁾.

Cette expropriation illégale de terrains subie par les Arméniens dans toute l'Arménie est un fait important et digne d'attention, car c'est une question de vie et de mort pour eux.

Cette spoliation s'exerce surtout sur les montagnards arméniens. Elle sert de moyen pour arriver à l'exécution d'un plan politique, tenu secret, celui de remplir de Kurdes les montagnes du Taurus et de Gordyène et d'élever ainsi un prétendu remport kurde devant l'invasion étrangère.

Ce plan a été conçu par certains ministres de la Sublime-Porte et depuis 1856, c'est-à-dire depuis précisément cette époque où l'on parlait enfin de l'égalité et des droits des chrétiens et qu'on les consacrait dans un traité solennel fait à Paris, on en poursuit l'exécution. L'existence de ce plan est prouvée par certains événements postérieurs à cette date.

Toutes les plaintes des montagnards de Tchar-

(1) Par exemple, aujourd'hui encore, Chah-Husséin et les siens forment l'autorité absolue et invariable à Ghouzitchan, et cela depuis des années.

sandjak, de Keghi, de Djabaghtchour, de Guindj, du Nord du Tigre, de Sassen, de Khizan, de Van, de Chadakh, toutes ces plaintes continuelles contre les Aghas, Beys et Cheikhs ont pour sujet la spoliation des terres appartenant aux Arméniens.

Comprenant et calculant que le *tapou* pouvait servir de moyen puissant pour le succès de ce plan politique, profond et terrible : la destruction de l'élément chrétien du pays, on l'a immédiatement mis en pratique. Alors les aghas, beys et cheikhs, sous prétexte de *Khochénichin*, ont réussi à s'approprier successivement toutes les terres, possessions séculaires des Arméniens, et par cela même ils ont pu arriver à asservir et à détruire les Arméniens.

Je ne veux point raconter en détail les procédés tyranniques exercés dans les provinces de Van, d'Erzeroum, de Kharpout et du Tigre, pour pousser les Arméniens à l'émigration. Je dirai seulement que ces émigrés, après avoir erré quelque temps, nus et mourant de faim, ont fini par disparaître.

L'exemple suivant suffirait pour confirmer mon assertion. En 1870, le district de Chadakh avait à faire légaliser par le *tapou* ses propriétés foncières. L'autorité locale invite les Kurdes de dis-

tricts éloignés à venir dans le pays pour acheter et saisir par un *tapou* les terrains appartenant aux Arméniens depuis des siècles, d'après le témoignage même des Kurdes voisins. Ceci fait, le procès est transféré à Moush, où les fonctionnaires locaux conseillent et engagent les Kurdes à saisir les terres par un *tapou* légal acheté à fort bon marché; mais ces Kurdes de Sassen étant fort ladres, et surtout, d'après une vieille habitude propre à leur race, ne donnant pas d'importance au sol, refusent cette offre. Malgré ce refus, les Arméniens n'ont pu faire jusqu'ici légaliser leurs propriétés; néanmoins, ils continuent quand même de travailler ces terres, le cœur plein d'anxiété pour l'avenir.

Un de ces fonctionnaires turcs, qui avait coopéré à cette spoliation avortée, a avoué dernièrement, au R. P. Ohannès, supérieur du Couvent des Apôtres, qu'ils agissaient sur des ordres émanés de la Sublime-Porte, qui se proposait d'établir une ligne de Kurdes sur le Taurus.

Une pareille pratique du *tapou* aurait-elle manqué de donner une très grande facilité aux beys, cheikhs ou aghas de se rendre maîtres non seulement d'un village, mais même d'une province entière? Mais surtout que de facilités

pour spolier des villages et des terres situés fort loin d'un centre !

Aussi, a-t-on constaté bien souvent :

1° Que tel village avec toutes ses terres avait été donné par un *tapou* légal à un musulman, à l'insu des propriétaires réels arméniens.

2° Qu'un village ou terrain appartenant à un Arménien par un *tapou* en règle, pris en telle année, avait été donné l'année suivante à un musulman par ordre de l'autorité elle-même.

3° Que les Turcs se sont fait inscrire propriétaires légaux de terrains dont ils ont volé ou saisi les *tapous* par des menaces ou autres moyens terribles, l'assassinat même. Les Arméniens ont protesté en vain, car le *chéri* n'accepte que le témoignage d'un musulman (1), quoique les registres de l'Etat témoignent parfaitement

(1) Tandis que le Sultan ordonne par firmans impériaux de traiter les procès agraires dans les tribunaux du Nizamié, un peu plus tard la Sublime-Porte envoie l'ordre aux gouverneurs de les juger par devant les tribunaux du *Chéri* comme auparavant. Il est vrai qu'un avis officiel, publié, il y a un mois, les renvoie aux tribunaux du Nizamié, à condition que les présidents de ces tribunaux soient des Ulémas !

de l'existence de la première inscription portant sur le nom d'un Arménien. Mais de quelle importance pourrait-il bien être, aux yeux d'un fonctionnaire turc, un pareil témoignage?

4° Et que, vu l'impossibilité matérielle de donner partout toutes les terres aux musulmans, on a imaginé de faire passer le même *tapou* de main en main, à 4 ou 5 personnes différentes, ce qui a naturellement engendré des querelles et discordes qui ont profité aux musulmans, mais accablé les Arméniens d'une façon insupportable.

Je pourrais citer d'innombrables exemples sur ces quatre sortes de spoliation officielle par le *tapou*, mais je me contenterai de deux que je crois suffisants pour donner à Votre Excellence une idée des moyens déloyaux et tyranniques dont on se sert pour atteindre le but qu'on se propose.

Le *mufti* de Moush parvient à s'approprier secrètement par *tapou* tout le village de Mar-nig, aux environs de Moush. Les Arméniens adressent vainement des pétitions à l'autorité locale d'abord, puis à la Sublime-Porte par l'entremise du Patriarcat, et puis enfin au Grand-Vizir Ali Pacha.

De même à Pétrar, village dans les montagnes

aux environs de Moush, un marchand de détails, Turc originaire de Moush, dans ses voyages continuels pendant la pratique du *tapou*, parvient à faire croire aux Arméniens que, vu les difficultés qu'ils rencontreraient par leur ignorance de la langue turque, ils devraient lui confier l'argent nécessaire à l'achat du *tapou* et pour ses frais, car, alors, disait-il, il pourrait se charger lui-même de l'affaire et la mener facilement à bonne fin. Les paysans arméniens, fort naïfs, acceptent la proposition et remettent l'argent au Turc. Mais celui-ci s'approprie tous les *tapous*, c'est-à-dire les terres du village entier, par un transfert opéré avec l'argent des paysans arméniens. Aussitôt ceux-ci protestent et l'affaire traîne en longueur. Pour constater la déloyauté et la fraude du Turc, on demande un témoin dudit village, mais un témoin musulman. Où le trouver, quand le village est habité exclusivement par des Arméniens?

Des milliers de procès du même genre ont été et sont encore intentés. Cependant justice ne se fait nulle part.

Cette expropriation illégale des Arméniens n'ayant point paru suffisante, on a encore mis en pratique, malgré de nombreuses protestations, le pernicieux système de l'*achar* (dîme), qui,

vendu généralement, comme on sait, aux musulmans, est un moyen facile d'enrichir ces derniers ⁽¹⁾ en opprimant cruellement la population chrétienne et en l'accablant de misère.

Ce système d'*achar* porte grand préjudice soit aux Arméniens propriétaires, soit surtout aux Arméniens *marabadjis*.

Ces pauvres gens sont obligés d'attendre que le *Chahnan* (dîmeur) ou son remplaçant arrive, mesure et prenne sa part, mais le *Chahnan* connaît bien ses intérêts. Tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, il arrive avant la maturité et même la germination des semailles, indique une mesure arbitraire pour la dîme, et il s'en va; puis il revient pendant la moisson pour réclamer la dîme indiquée. Tantôt, il va et vient, pendant la moisson même, sans s'occuper de la dîme, dans le but d'obliger l'agriculteur de lui payer le *berdil* (gratification donnée pour se dé-

(1) Preuve, le projet soumis aux Commissaires Impériaux par les membres turcs du Comité des réformes à Erzeroum. Dans ce projet, les Turcs demandent le rétablissement de l'ancien système de l'*achar*, sans doute par cette considération que le nouveau ne leur est pas assez profitable.

pêcher) ou d'attendre impatiemment ; et dans ce dernier cas, si l'agriculteur, considérant la saison pluvieuse, emmagasine ses céréales, pour les préserver, avant la visite du *Chahnan*, celui-ci arrive, et exige double mesure pour la dîme ; mais si l'agriculteur, dans une attente cruelle, laisse en plein air ses produits, l'automne survient, les mouille et les gâte, au grand préjudice de l'agriculteur, du commerçant et du consommateur.

C'est le *marabadji* qui souffre le plus de ce terrible système, car, obligé de rendre la moitié du produit au propriétaire du terrain, qui souvent prend et enlève sa part avant l'arrivée du *Chahnan*, le malheureux supporte seul le poids de la dîme ou de l'amende.

Ainsi, par ce mode de perception de la dîme, l'agriculteur paie le double de l'impôt légalement dû au trésor impérial, s'appauvrit, et, une fois privé de ses bestiaux, il a recours à l'expatriation.

Il est superflu de mentionner ce cas encore que l'*achar* de telle province ou de tel village étant vendu successivement, de l'une à l'autre, à plusieurs personnes différentes, le dernier acheteur vient prélever la dîme. Mais, il arrive aussi, qu'après quelques mois, pour une cause ou

pour une autre, un nouveau dîmeur se présente avec un permis du Gouvernement, de sorte que le paysan est obligé, ou de payer une seconde fois, ou d'intenter un procès fort coûteux, sans compter qu'en plusieurs endroits les beys perçoivent encore par force cette dîme comme propriétaires réels.

Toutefois, malgré ces impôts multipliés et accablants, on est encore fort consolé d'avoir à payer la dîme en céréales. Mais le système de la dîme sur les herbes est encore plus insupportable, car on en exige le paiement en argent et toujours le quadruple. L'agriculteur, extrêmement gêné de ce système, passe en vain son temps, pendant des mois entiers, aux portes des Pachas et des Valis, car le gouvernement se faisant payer en argent aux *multézims*, sacrifie à ces derniers les intérêts du peuple.

Avec ce système instable et pernicieux, les provinces qui payaient autrefois 4,000 livres de dîme pour herbes ou foin, sont obligées d'en payer aujourd'hui le quadruple. Cela fait que des bottes de foin ⁽¹⁾ restent éparpillées dans les champs, presque chaque année, jusque fort avant

(1) Une botte de foin vaut un peu plus qu'une 1/2 livre turque.

dans l'automne. Ces herbes sont alors mangées par le bétail ou bien elles pourrissent. De cet état des choses résultent nécessairement la pauvreté et la désolation.

L'*agham* (dîme sur le bétail) est un moyen non moins énergique d'oppression sur la population chrétienne. L'*aghamdji* (percepteur de la dîme), au lieu d'arriver à temps, de compter le bétail et d'indiquer la dîme de l'année, se contente de réclamer celle inscrite dans le registre de l'année précédente, en y ajoutant toujours quelque chose de sa tête, malgré les protestations du propriétaire expliquant la diminution du nombre par vol, maladie et vente, car il trouve aide et protection chez l'autorité, qui tient son profit des *multézims* et non de la population paysanne sujette ⁽¹⁾.

(1) Dans le rapport des membres turcs du Comité des réformes à Erzeroum, les revenus d'*agham* sont attribués aux Kurdes, pour faire croire que les Kurdes rendent prospère le pays et enrichissent le Trésor. Mais si les Turcs voulaient consulter les registres de l'Etat, ils auraient eu honte. Quand donc les Kurdes et surtout les *achirets* (tribus indépendantes) ont-ils laissé compter leur bétail pour l'*agham*? Ils ne

Le *tapou*, l'*achar* et l'*aghnam* ont paru insuffisants pour la réalisation du projet de détruire ou de disperser par l'oppression tous les Arméniens et surtout les montagnards. Les hauts fonctionnaires turcs, considérant que les Arméniens propriétaires et voire même ceux *marabadjis* sont attachés corps et âme à leurs terres patrimoniales et que tout en protestant contre un pratique si injuste du *tapou*, de l'*aghnam* et de l'*achar*, ils continuent quand même, sans se décourager, à travailler leurs terres, même par fermage, ces fonctionnaires donc ont inventé un autre moyen terrible pour arriver plus facilement à leur idéal.

En 1836, Réchid Pacha avait fini par soumettre les Kurdes du Taurus et de Gordyène. De même en 1847, Osman Pacha avait pu capturer les chefs kurdes, Bédirkhan bey, Khan Mahmoud et, en dernier lieu, Nouroullah bey, et il les avait envoyés en exil avec toutes leurs familles, de sorte qu'on avait totalement vaincu et réprimé les Kurdes.

Cependant cette soumission n'a pas été de longue durée, car, immédiatement après, les

font d'ailleurs que voler le bétail des Arméniens, afin de ne pas les laisser enrichir par l'élevé du bétail.

beys et les cheikhs kurdes, enhardis par la condescendance des autorités, finirent par se révolter. Alors, commencèrent, sous prétexte de réprimer les Kurdes et de rétablir l'ordre, les tournées des troupes ottomanes expédiées dans le Taurus et Gordyène.

Ces expéditions ont été doublement funestes aux Arméniens, car ces pauvres gens étaient tyrannisés, assassinés, d'un côté par les troupes comme compatriotes et complices des Kurdes, de l'autre par les Kurdes comme turcophiles et conséquemment traîtres.

Puis l'armée victorieuse se retirant du pays, comme ayant rempli toute la mission d'*islahat* dont elle était chargée, l'autorité militaire forme une autorité civile locale recrutée parmi quelques indigènes (de beys et d'aghas feignant la soumission). Dès lors les membres de cette autorité locale, en qualité de fonctionnaires légaux du gouvernement, commencent à recueillir les impôts des Arméniens, et ils perçoivent en même temps par violence leurs propres impôts d'*Aghalik* ⁽¹⁾ et de *Kiafirlik*, en qualité de tyrans.

(1) Le gouvernement ottoman reconnaît officiellement le droit d'*Aghalik* comme héréditaire et souverain. Le système d'*Achiret* ainsi accepté,

Cette autorité provisoire dure généralement 3 ou 4 ans à peu près, et non seulement elle n'expédie point au Trésor impérial la somme des impôts, mais encore elle commet toutes sortes de barbarie. Ainsi, de temps en temps, elle attaque elle-même ou fait attaquer par ses agents les caravanes ou les villages des environs. Là-dessus, le gouvernement ottoman, mécontent de la situation infructueuse de la province vis-à-vis le Trésor impérial et feignant d'être las des plaintes et pétitions continuelles, s'empresse de profiter de l'occasion pour réaliser le but prescrit en y envoyant des troupes une seconde fois. Les Kurdes, fort malins, se réfugient dans les montagnes, aux endroits inaccessibles pour l'armée, en laissant devant elle quelques-uns des leurs et tous les Arméniens.

Comme pas un seul para des impôts de 3 ou 4 ans n'est entré au Trésor, on exige immédia-

le Kurde *El aghaci* (chef de tribu) devient maître absolu de la vie, de la fortune et de l'honneur du peuple, et par des agents spéciaux il exerce en souverain sa sauvage autorité. Ceci a été signalé dans le rapport de l'Assemblée des députés arméniens d'Erzeroum, présenté aux Commissaires Impériaux.

tement de ceux qui n'ont pu s'enfuir les impôts, déjà payés, du village entier. On les perçoit donc de nouveau, en se servant de procédés fort cruels et hautement tyranniques. Ainsi, faute d'acheteur des meubles, des bestiaux et de tout ce que ces paysans possèdent, même au quart de leur valeur, pour payer la somme exigée, les pauvres sujets sont fragellés et mis en prison, où ils pourrissent.

L'armée, après avoir, comme toujours, rétabli ainsi l'ordre, se retire de la province, en confiant toujours l'administration à des Beys indigènes feignant la soumission ou à des *Turcs kirvas* (protecteurs, hauts personnages) des beys et habitant les villes. Cette autorité se conduit identiquement comme la précédente, encore pendant 3 ou 4 ans, jusqu'à ce que la longanimité du gouvernement ottoman arrive de nouveau à son comble.

Immédiatement après le départ des troupes, les rebelles, réfugiés dans les montagnes, sans avoir subi le moindre dommage, descendent furieusement par bandes, et s'ils trouvent leurs foyers ou fenils brûlés ou endommagés, ou leurs troupeaux enlevés par l'armée, ils prennent impitoyablement aux Arméniens soumis, restés au village, le multiple de la valeur réellement dé-

truite, sans reconnaître comme dette un seul para de l'argent que les Arméniens ont dû payer pour eux au Trésor impérial.

Voilà comment cet *islahat* périodique, par son mode d'exécution, est devenu un éternel fléau pour les Arméniens, car ceux-ci sont obligés de payer un multiple de l'impôt légal. Ainsi ils le payent :

1°. Directement au Trésor impérial, entre les mains de l'autorité militaire.

2°. A l'autorité provisoire locale, établie par l'armée à son départ, au nom du trésor.

3°. Au nom d'*Aghalik* ou de *Kiafirlik*.

4°. Pour les rebelles fugitifs, pour qui ils doivent payer les impôts de 3 ou 4 ans.

5°. Et, en dernier lieu, en servant l'armée et lui procurant gratis la nourriture.

Total : l'impôt légal multiplié par sept.

C'est à cause de cet état funeste des choses que les Arméniens, désespérés et las, sont forcés de se disperser et finissent ainsi par disparaître ⁽¹⁾.

(1) Une statistique impartiale démontrerait que depuis ces trente dernières années, l'élément chrétien a été réduit au quart en Arménie et surtout dans les districts montueux. Il y a même

Je crois nécessaire d'en citer ici quelques exemples.

Il y a 32 ans, Osman Pacha, après avoir fait la capture de Bedrkhan bey de Van, s'occupa de la répression de Dersim et réussit à soumettre la moitié du district — Ghouzitchan, Khozat, Medzguer et Tcharsandjak, — et à exiler les beys.

Mais cette entreprise n'était point encore terminée que les beys revinrent, comme pour empêcher les Arméniens de jouir du repos et de la tranquillité, même pendant une heure.

A plusieurs reprises, cette révolte a recommencé, suivie de même par la répression toujours infructueuse. Ainsi, il y a 5 ans, Chéfik Pacha, et 3 ans, Khourchid pacha, l'année dernière Ali Chéfik bey, et cette année encore Derviche Pacha, se sont occupés inutilement de l'interminable affaire de Dersim (1).

des districts où l'élément chrétien a complètement disparu; on n'y a pourtant jamais eu recours à l'expatriation, et les éléments vitaux n'y sont point défavorables à l'accroissement des habitants.

(1) L'*islahat* ainsi pratiqué n'est nullement avantageux pour le Trésor. Ainsi, rien que cette

De même, on s'est occupé et on s'occupe encore aujourd'hui inutilement de Modgan et de Sassen (depuis 1851), de Bohdan et de Hekkiari (depuis 1846), en envoyant tous les quatre ans, dans chacun de ces districts, plus de 40000 soldats.

De même, les Kurdes de Guendj, de Djabaghtchour, de Khoulpi, de Khianki, de Kharzan et de Khizan ont été tantôt réprimés et tantôt relâchés.

Dernièrement (1869-70), Arnaout Ismaïl pacha a chassé vers les rives du Tigre, pour les y établir, 5 à 6000 familles kurdes dites *gueutcher* (nomades) des montagnes de Moush (de Badekan, de Pakran, d'Achegodan et de Pindjinar) ⁽¹⁾.

année, on y a dépensé près de 30,000,000 de piastres; mais, au contraire, il est extrêmement fructueux pour les pachas. On dit et le «Times» de Londres même en a fait mention, que Derviche pacha a pris 4500 mulets aux Kurdes, sans compter l'argent, les *khilas* et autres cadeaux.

(1) L'origine de plusieurs de ces tribus kurdes est arménienne. Ces gens, habitués à la vie montagnaise, libre et indépendante, ont peu à peu oublié leur religion et leur nationalité. On

Là, ces Kurdes furent le fléau des Arméniens du pays, car ils s'emparèrent de plus de trente villages arméniens, et par des pillages et des meurtres ils obligèrent les habitants à s'enfuir. Ils y sont encore aujourd'hui; ils y détroussent les voyageurs et attaquent les caravanes.

Il serait superflu de rappeler ici les expéditions de l'armée ottomane, à diverses époques, aux montagnes de Khozan, Aghdja et Giavour en Cilicie, et les procédés mis en avant pour désarmer les Arméniens et les disperser.

On est naturellement porté à croire qu'on s'est servi de même de la dernière rébellion des Kurdes de Djéziré et de Bohdan ⁽¹⁾, fomentée

en voit qui font baptiser leurs enfants, vont en pèlerinage aux couvents, suivent certaines coutumes chrétiennes et portent des noms arméniens, ce qui est remarqué surtout chez les femmes. — En 1865, Kourd Ismaïl Hakki pacha a fait circoncire par force tous les Kurdes qu'il avait soumis, depuis l'enfant jusqu'au vieillard septuagénaire, et leur a imposé des cheiks.

(1) 300 maisons arméniennes, tant dans les villages que dans les villes, ont été pillées et saccagées. Ces Arméniens ont été victimes des rebelles et des soldats.

par les fils de Bederkhan bey, qui s'y étaient réfugiés après leur fuite simulée de Constantinople, et de la rébellion des Kurdes de Hekkiari ⁽¹⁾ et d'Abagha de cette année, car à quel autre motif faudrait-il attribuer ces répressions et relâchements alternatifs des Kurdes et surtout ces exécutions incomplètes et vicieuses d'*islahat* ⁽²⁾ ?

Le mode de pratique inique du *tapou*, de l'*achar* et de l'*aghnam* et l'intervention périodique de l'armée sous prétexte d'*islahat*, tous ces mo-

(¹) Le chef des rebelles de Hekkiari est le cheik Ubédoullah. Celui-ci et le cheik Djélaledin ont été recommandés à S.E. Youssouf pacha, premier Commissaire Impérial, par Djevdet pacha, ministre actuel de la justice. Nous le tenons de source certaine.

(²) Cette barrière kurde qu'on cherche à établir, encore aujourd'hui, si soigneusement dans le Taurus et Gordyène, a toujours été sur le point de s'écrouler d'elle-même ; mais un jour elle croulera sur l'empire ottoman, selon la déclaration sincère de certains muchirs et officiers loyaux qui, pendant la dernière guerre, ont pu se rendre compte de la nature sauvage et de l'inaptitude guerrière des Kurdes.

yens d'une horrible oppression n'ayant pas encore paru suffisants, les autorités locales ont encore recours, directement ou indirectement, à toutes sortes de moyens effrayants pour asservir complètement l'élément chrétien. Conséquemment, les Arméniens ont souffert en tout temps et souffrent encore partout d'insupportables blasphèmes ⁽¹⁾, calomnies ⁽²⁾, tortures ⁽³⁾, rapines ⁽⁴⁾,

(¹) Ainsi, même dans les ministères publics, le fonctionnaire musulman lui-même diffâme la religion chrétienne et surtout la sainte Croix.

(²) En accusant fausement les Arméniens, on les amène devant les tribunaux du *Chéri*, qui décrètent leur emprisonnement et la confiscation de leurs biens. Les pauvres Arméniens n'y peuvent échapper qu'en embrassant l'Islamisme. Exemples : L'année dernière, un certain Boghos, du village d'Avertenig de Keghi, a été accusé d'avoir des relations avec une certaine musulmane; on lui pille la maison et le menace sans cesse. Celui-ci, las de souffrances, embrasse l'islamisme et épouse la femme en question, délaissant sa femme arménienne. — De même, en 1874, l'Arménien Babo, du village de Varzahan de Baïbourt, a été accusé par le Turc Ghassim de Baïbourt du fait suivant : « Ton père, dit le

pillages ⁽⁵⁾, meurtres ⁽⁶⁾, violations de garçons,

Turc, a aveuglé, dans sa jeunesse, le fils du molla de Chouroudt; donc tu me payeras 170 L. T., ou bien ta bru deviendra mahométane. » Par suite d'une entente entre le cadî et le Turc, le procès traîne en longueur. A peine arrive-t-on à gagner le cadî à la cause de la justice en lui faisant les présents voulus.

⁽⁷⁾ On flagelle sans pitié, on coupe le nez, les lèvres et l'oreille, on arrache œil et dent, et l'on blesse et mutilé. Exemples : En 1877, dans le village de Khert de Khenous, on châtre le curé Manassé, on l'empale avec une broche, on le torture et on le laisse demi-mort. Il en est mort l'année suivante. On a ensuite garrotté sa bru et sa femme et on les a violées brutalement. Le scélérat qui a commis ces crimes, Cheikh Mourad, a été, il est vrai, exilé avec les siens par trois valis différents, mais il est toujours revenu.— De même, les Kurdes Ibo et Haschans tordent, en pinçant dans des étaux, les parties génitales d'un certain Agop du village de Pournaz et le pendent par les pieds au toit de sa maison, depuis le soir jusqu'au matin. Aujourd'hui ce pauvre homme est eunuque.

⁽⁸⁾ Toutes sortes de provisions, meubles, ou-

de filles et de femmes, ou conversion forcée à

tils, et surtout des couteaux, épées, pistolets, fusils, tapis, bâtons, etc. La propriété est à la merci du premier musulman venu.

(⁵) Du 1^{er} au 16 août 1879, rien que dans sept villages de Van, on a enlevé 964 bêtes. Le 23 juillet, on a enlevé au couvent d'Ilander 2000 moutons, ce dont j'ai informé Votre Excellence le jour même. — Du mois de juillet 1878 jusqu'au mois de juillet 1879, on a enlevé dans 43 villages des environs de Moush 6323 bêtes, dont la liste a été publiée dans les journaux arméniens. Je ne compte point les bêtes volées dans quelques villages non loin de Moush et le foin brûlé. Dans le village de Norchène, les Kurdes ont brûlé rien que 4300 bottes de foin. Il serait superflu de rappeler ici les nombreux pillages subis par les Arméniens de Moush, de Bitlis, de Bayézid, d'Erzeroum et d'autres provinces. Que les Turcs prétendent encore que les Kurdes enrichissent et rendent prospère le pays par le revenu de l'*Aghnam* !

(⁶) Un rapport officiel indique, pour le district de Moush et l'année 1877—78, par leurs noms et professions, 67 Arméniens de tués. De même à Van, en 15 ans environ, on a eu plus de 160

l'Islamisme ⁽¹⁾, sacrilèges ⁽²⁾, etc. etc., sans comp-

meurtres de maires, de prêtres, d'hommes influents et robustes, l'élite de leurs localités respectives. Votre Excellence pourrait se faire une idée de la cruauté excessive des Musulmans par l'exemple suivant. Les Kurdes Sadoun et Mirza de Phionk, village du district de Boulanek, assassinent l'Arménien Haroutioun de Réhan; son fils unique, apprenant le fait, accourt en pleurant pour embrasser le cadavre de son père; les Kurdes furieux assassinent aussi le fils, et puis le frère de la victime, lequel les suppliait d'épargner son neveu.—Ces meurtriers ne sont guère punis, témoin le cas du fameux Mihr Ali et de sa bande, qui sont toujours traités par les autorités avec les plus grands égards.

(¹) A Avérage, village du district de Baïbourt, les Turcs violent quatre garçons, dans la maison de Saka-Oghlou. Du reste, le nombre des femmes et des filles enlevées et violées est énorme. Seul, le cheik Sabadoullah (père du cheik Djélaledin), a enlevé et violé, en peu d'années, 167 femmes et filles à Khizan. Laissons de côté les exploits de son fils à Khizan, puis à Bayézid et à Alashgherd pendant la dernière campagne.

ter le vol qui ronge continuellement leur vie matérielle et l'épuise (1).

(2) Souiller et détruire des couvents, églises et cimetières, et en faire des aires à battre le blé, des étables et même des dépôts d'ordures. Briser et fouler aux pieds les vases sacrés des temples; se moquer des rites; mutiler les cadavres des morts; mettre en pièces les suaires et ossements des morts et les attacher au cou des chiens. L'année dernière encore, les Kurdes Khalo et Ousso, le jour de la purification de N.-S. Jésus Christ, au village de Karatchoban dans le district de Khenous, emmaillottent un chien dans une botte de foin et y mettent le feu en criant : « Venez, Arméniens, fêtez l'avènement de votre Jésus. » De même en 1877, l'église de Manz, village du district de Tertchan, a été mise à sac, puis on a pendu à la porte un chien crevé.

(1) L'Arménien s'expatrie pour se rendre à Constantinople, à Tiflis ou ailleurs, où il travaille pendant de longues années, trente ans quelquefois, laissant sa famille au pays natal. Un jour, il revient au foyer; en route ou chez lui, les brigands lui enlèvent tous les biens acquis à la sueur de son front et au prix de ses larmes.

A qui les chrétiens opprimés pourraient-ils adresser leurs plaintes?—Nécessairement à l'autorité. Cependant c'est un fait établi que lorsqu'un Arménien a été maltraité ou assassiné par un musulman, l'autorité se met à la recherche de circonstances atténuantes, hésite à condamner le criminel, ou bien elle condescend à le condamner à la demi-peine, si elle ne l'acquitte, ce qui arrive souvent. Mais lorsque la victime est un musulman, oh ! alors, l'autorité devient féroce et profite de l'occasion pour opprimer les chrétiens et leur faire payer une forte amende.

Il y a un mois, la fuite d'une turque avec un Arménien coûta, comme le sait Votre Excellence, l'emprisonnement injuste de 48 Arméniens. De même, l'année dernière encore, des Kurdes des montagnes de Moush attaquent le village de Sémal et Chadakh, les Arméniens se voient obligés de se défendre et enfin quatre Arméniens et quatre Kurdes sont tués dans la mêlée. Les autorités de Moush, intervenues pour rendre jus-

Il formule des plaintes, mais les tribunaux du *chéri*, pour juger le mahométan coupable ou soupçonné, demandent des témoins musulmans ; où donc les trouver ? et qui ne serait pas foudroyé d'un pareil malheur ?

tice, suivirent ce *fetva* ⁽¹⁾ inique du mufti : que deux chrétiens valaient un musulman, et exigèrent encore le prix du sang pour les deux Kurdes. Après s'être fait payer par de cruels supplices, elles désarmèrent les villageois pour leur ôter tout moyen de défense légitime contre les ravisseurs de leur vie, fortune et honneur, et les empêcher de donner l'exemple aux autres villages ⁽²⁾.

De même à Erzeroum, en 1872, un après-midi, on a assassiné, sur la place publique et en présence de la foule, Khatchadour effendi Pasdermadjian, parce que son commerce prospérait; cette victime était nécessaire, sans doute, pour émousser l'envie des musulmans et effrayer les chrétiens.

De même, comme les commerçants de Van avaient un peu prospéré dans ces derniers temps, on a incendié, en 1876, la partie du bazar occupée par les Arméniens. Toutes les circonstances concourent à prouver incontestablement

(1) Sentence prononcée par les religieux musulmans selon le Koran et le *chéri*.

(2) La loi prescrit de trouver et de punir les assassins eux-mêmes et non pas leurs familles, ni leurs compatriotes.

que le désastre était préparé dans un but mystérieux, sous l'impulsion d'un doigt puissant et habile.

Enfin tout cela démontre clairement que l'on s'est servi, et que l'on se sert encore aujourd'hui, de tous les moyens possibles pour arriver, sinon à faire disparaître du pays, du moins à asservir totalement les chrétiens. Le fait suivant ne laisse plus aucun doute sur ce que nous avançons.

Le 4 juin 1862, Khaïreddin pacha, gouverneur d'Erzeroum, adressait au Grand-Vizir le rapport que voici :

« Excellence, on a égorgé, en une nuit, plus
« de 1000 moutons appartenant à Res-Khétcho
« de Khondjali, village du district de Boulanek.
« Les Arméniens terrifiés et d'ailleurs las d'être
« ainsi maltraités continuellement, menacent d'é-
« migrer. De la souffrance et de l'émigration des
« Arméniens, le pays et le Trésor Impérial su-
« biront de grands dommages. On pourrait fa-
« cilement remédier à cet état des choses en en-
« voyant des troupes de la garnison d'Erzeroum
« à Van, Moush, Bitlis et ailleurs, pour veiller
« à la sécurité publique. On les logerait dans
« des forts. De cette manière, le Trésor profi-
« terait, car on procure à meilleur marché et

« facilement la nourriture des troupes dans ces
« contrées, et le pays pourrait prospérer. »

Pas de réponse de la part du Grand-Vizir ; le
Pacha insiste et reçoit enfin la réponse suivante,
en date du 27 septembre :

« Il ne faut point Vous mêler de la politique
« de l'Etat et considérer les choses à un pareil
« point de vue. Bon voyage aux Arméniens
« qui voudraient émigrer. Je peuplerai le pays
« de Tcherkesses et autres. »

Huit ans après, les Kurdes brûlent plus de
1000 bottes de foin appartenant à ce même
Res-Khétcho, afin que le bétail crève de faim
pendant l'hiver et que cette famille cesse de de-
venir influente en s'enrichissant de jour en
jour.

Or donc, quand l'autorité provinciale, avec
ses pachas et kaïmakams envoyés par la Subli-
me-Porte et munis de ses instructions, se con-
duit de la sorte avec les chrétiens ; quand de-
puis le plus humble musulman jusqu'au plus
élevé, fonctionnaire et juge, agent et soldat,
bey et cheik, aga et domestique, tous agissent
au point de vue de l'Islamisme, à qui l'Armé-
nien, sans armes et sans protecteur, pourrait-il
recourir ? — Nécessairement il devait recourir

à son unique soutien, le Patriarcat Arménien de Constantinople ⁽¹⁾.

De fait, le Patriarcat a toujours demandé, par des *takrirs*, au gouvernement de porter son attention sur cet état grave des choses. En dernier lieu, la Sublime-Porte, cédant aux instances continuelles du Patriarcat et aux nombreuses pétitions des opprimés, a bien voulu, du moins pour faire parade, envoyer de temps en temps des commissaires en Arménie. Elle leur donna pour mission de régler principalement la question agraire ⁽²⁾.

(1) La présence des chrétiens dans les conseils administratifs ne servait qu'à illusionner l'Europe, car s'ils essayaient de faire quelque effort pour soutenir les droits des chrétiens, les châtimens les plus sévères pleuveraient sur leurs têtes. Il y en a de nombreux exemples. Quant aux prélats, ils ne peuvent que protester, et s'ils insistent énergiquement, on les punit sous des prétextes futiles, ou bien on les insulte, on les emprisonne, on les exile même. Les exemples fourmillent en faveur de cette assertion.

(2) Après la conquête de l'Arménie par les Turcs, les terres avaient été partagées entre les *spahis* musulmans. Le *tanzimat* mit fin à ce pri-

Parmi ces Commissaires, sont dignes de mention Chahin bey, Sarkis et Margos effendis Aghapéguiantz, qui, en 1867, furent envoyés de Constantinople à Tcharsandjak, en examinèrent la situation et soumirent à la S. Porte leur rapport, qui malheureusement n'a pas eu de suite.

En 1868, Ali bey et Margos effendi Aghapéguiantz furent nommés Commissaires et chargés de régler les affaires agraires de Sivas, de Kharpout, de Siourt et de la vallée du Tigre. Ils

vilège des spahis, qui eurent dès lors comme compensation des appointements annuels, et le Gouvernement vendit leurs terres aux paysans aussi bien qu'aux citadins, en leur délivrant des *seneds* de propriété. Le *tapou* fut créé en dernier lieu, et les autorités invitèrent les propriétaires à échanger leurs *seneds* contre des titres de *tapou*; les spahis, qui avaient pris la dénomination d'*aghas* ou *beys*, gagnèrent les *arazi-mémouris* ou fonctionnaires chargés d'arranger la question agraire, et s'approprièrent des terrains immenses, à l'insu de leurs propriétaires arméniens et au nom de leur *odjaklouk* ou *yourdlouk* (autorité féodale). Les Arméniens protestent depuis vingt ans, mais ils perdront leur cause, faute de témoins musulmans exigés par le *chéri*.

s'y rendirent en effet, firent une enquête et sou-
mirent enfin un rapport à la Sublime-Porte.
Mais l'affaire en est restée là.

En 1873, S. B. le Patriarche Khrimian, par
un rapport détaillé, présenté officiellement, at-
tira l'attention de la S. Porte sur l'oppression
subie par les Arméniens d'Arménie. Sa Béati-
tude reçut, il est vrai, une promesse solennelle
de réparation, mais c'est tout.

En 1874, S. B. le Patriarche Nercès, ayant
eu recours au Grand-Vézir Mahmoud Nédim
pacha, réussit à faire nommer une Commission
ayant pour membres deux nobles Arméniens,
Odiân Krikor effendi et Abro Sahag effendi, et
deux Turcs de haut grade. Cette Commission, qui
avait son siège à la S. Porte, était chargée de
régler toutes les affaires agraires en général,
d'organiser la justice et d'indiquer le remède
aux souffrances des opprimés. Quelques jours
après, une crise politique — le détronement du
Sultan Abd-ul-Aziz — survenant, la Commission
fut dissoute sans avoir rien arrêté.

En 1877, sur les instances énergiques de S.B.
le Patriarche Nercès, pour remédier à la triste
situation des Arméniens de Van, la S. Porte,
outre ses promesses habituelles et celle encore
de faire de Van un vilayet à part, nomma un

Arménien, comme adjoint au gouverneur de Van. Mais le résultat a été négatif, le vali ayant pleins pouvoirs sur son subordonné chrétien.

Enfin, la souffrance des Arméniens étant arrivée à son comble pendant la dernière guerre, surtout alors que les Arméniens, terrifiés par l'effroyable massacre d'Alashgherd et de Bayézid, commencèrent à émigrer et que cette émigration coûta la vie, les biens et l'honneur à 2000 familles, S. B. le Patriarche Nercès, s'adressant directement au Sultan Abd-ul-Hamid, sollicita la grâce et pitié de Sa Majesté pour tous les chrétiens de l'Arménie. Le Sultan promit, il est vrai, de mettre un terme à cet état de choses; mais la guerre s'y opposait.

Aussi, quand les deux gouvernements belligérants, en signant la paix à San-Stéfano, insérèrent dans le traité l'article 46 garantissant aux Arméniens les réformes exigées par les besoins locaux, ceux-ci nourrirent un instant l'espoir d'un bien-être futur.

S. B. le Patriarche Nercès et l'Assemblée nationale arménienne, considérant que les différentes Commissions nommées par la S. Porte n'étaient point parvenues à satisfaire les Arméniens opprimés et à établir la sécurité de la vie, de la fortune et de l'honneur en Arménie; que

la liberté des cultes, la justice et l'égalité proclamées et confirmées par firmans impériaux, n'avaient point été appliquées dans toutes les classes de la population; qu'en même temps l'existence de l'empire turc et la prospérité du pays étaient à l'ordre du jour en Europe; et qu'enfin l'article 46 était une occasion propice pour recourir aux Puissances européennes et demander leur assistance pour la réalisation des réformes nécessaires à la prospérité du pays, se permirent d'envoyer des délégués à Berlin pour solliciter du Congrès un remède radical aux maux dont souffraient l'Arménie et les Arméniens.

Les Grandes Puissances, en modifiant l'article 46, daignèrent nous accorder l'article 64 du Traité de Berlin, qui n'a eu jusqu'à présent d'autre effet que la nomination et l'arrivée en Arménie de Youssouf pacha et Sarkis effendi Aghapéguiantz, comme Commissaires extraordinaires, qui d'ailleurs n'ont encore rien entrepris d'utile au pays ni peuple.

Est-il nécessaire de rappeler ici un fait qui coûta assez cher aux Arméniens?—Les missionnaires américains, encouragés par la proclamation de la liberté religieuse, vinrent prêcher l'évangile en Turquie. De fait, ils auraient rendu de grands services aux malheureux Arméniens,

en civilisant ces hordes musulmanes par l'évangile, et les Arméniens leur auraient été fort reconnaissants.

Mais les choses se passèrent autrement. La S. Porte ne leur permit pas de jouer un rôle si important pour le bien du pays, des sujets chrétiens, du peuple en général et même de l'Etat, ou plutôt elle ne leur permit de prêcher que parmi les chrétiens, afin d'en former une nouvelle communauté, celle des protestants, sans vouloir néanmoins accorder à ces derniers aucun privilège, ni prérogative.

Cela avait pour but de provoquer les chrétiens les uns contre les autres, afin de se persécuter mutuellement.

En effet, cette persécution fut fatale aux Arméniens; d'abord, elle créa une nouvelle session dans la communauté; puis, des deux côtés, on perdit son temps à de vaines disputes, et l'estime et la considération d'un peuple versant depuis des siècles son sang pour la liberté religieuse, furent compromises devant l'Europe.

La S. Porte exploita cette mission salubre pour arriver à ses fins et chercha, par cette division nationale, à affaiblir davantage l'élément arménien.

Excellence, je me considérerais fort heureux si Vous vouliez bien me faire l'honneur de soumettre ce rapport au gouvernement de Sa Majesté la Reine et Impératrice et le signaler à l'attention de Votre noble Nation.

Je suis, avec le plus profond respect,

de Votre Excellence

le très humble serviteur,

V. V.

DÉLÉGUÉ ARMÉNIEN.

ERZEROUM.

Le 46 septembre 1879.

NOTICE STATISTIQUE.

Nous lisons, dans le dernier *Blue Book*, une lettre du Major Trotter en date du 15 juillet et adressée à Lord Salisbury. Le Consul britannique d'Arménie et de Kurdistan a communiqué à M. le ministre des affaires étrangères un tableau statistique calqué sur le *Salnamé* (Almanach officiel de l'Empire ottoman). Nous croyons devoir relever les erreurs de cette publication, que nous avons indiquées en partie dans notre précédente brochure.

Le *Salnamé* du 1288—89 fait monter à 41722 le nombre des musulmans du mutessarifat de Van et les triple au bout de trois ans, tandis que les chrétiens mettent quatre années à se tripler. Quant aux 86901 musulmans d'Erzeroum, ils présentent à peine un surcroît de 43 mille hommes au bout de quatre ans, tandis que les 29687 chrétiens ne présentent qu'un surcroît de 229 personnes dans le même laps de temps.

Le *Salnamé* du 1292—94, dans son tableau statistique relatif au mutessarifat d'Erzinghian, indique un surcroît biennal de plus de 3000 hommes sur les 45997 musulmans, et, dans le ta-

bleau relatif au mutessarifat de Bayézid, un surcroît de 3714 personnes sur les 22175 musulmans, tandis que, dans le même laps de temps, il suppose pour les Arméniens une réduction de 2000 personnes environ.

C'est surtout dans les districts de minime importance que les auteurs du *Salnamé* laissent libre carrière à leurs comptes fantastiques. Ainsi, suivant le *Salnamé* du 1288—89, le caïmacamat d'Alpag-Khotour-Mahmoudié contenait 4300 musulmans et 5652 chrétiens; en 1290, les chrétiens perdent 452 hommes et les musulmans en gagnent 40200; l'année suivante, les chrétiens ne présentent qu'un surcroît de 7000 hommes, tandis que les musulmans présentent un surcroît de 20000; en 1292, le nombre des musulmans reste le même, mais celui des chrétiens subit une diminution de 2500 personnes, toujours en chiffres ronds. De même, le caïmacamat de Baïbourt, qui, d'après le *Salnamé* du 1292, contenait 9560 musulmans, présente en 1294 un nombre de 46449 musulmans.

Les tableaux statistiques du *Salnamé*, relatifs à Moush, Kharpout et autres localités, ont été fabriqués de la même façon.

Le Major Trotter indique, pour le vilayet de Van, un chiffre de 426208 musulmans et 97555

chrétiens. Il y a évidemment erreur sur ce chapitre, car même le *Salnamé* du 1292 fait monter à 105429 le nombre des chrétiens rien que dans le mutessarifat de Van, sans compter les 48000 Arméniens du mutessarifat de Moush, qui fait aujourd'hui partie du vilayet de Van. Le vilayet de Van contiendrait donc, sur le témoignage même du *Salnamé*, plus de 150000 Arméniens. Ajoutons, en passant, que tous ces chiffres n'indiquent que le nombre des habitants mâles, les femmes ne comptant pour rien aux yeux des Turcs.

Depuis que la question arménienne a été soulevée en Europe, les Turcs et leurs partisans s'efforcent de faire croire que les Arméniens forment la minorité dans leur patrie. Le *Vakit*, organe officiel du gouvernement turc, publiait dernièrement une statistique donnant aux musulmans un nombre de 144538 personnes et aux chrétiens celui de 103376 seulement, ce qui est en contradiction formelle avec le *Salnamé*.

C'est pour atteindre le même but que le gouvernement turc se propose d'ériger en vilayet le district de Bitlis, en le détachant du vilayet de Van. On sait que le vilayet de Van est formé aujourd'hui des sandjaks de Van, Moush et Hek-kiari, tandis que Bitlis est un caïmacamat re-

levant du mutessarifat de Moush. Dans le remaniement projeté, le sandjak de Siourt sera détaché du vilayet de Diarbékir, pour former, avec le sandjak de Moush, le vilayet de Bitlis ; quant au vilayet de Van, il sera formé tout simplement des sandjaks de Van et Hekkiari. Comme l'élément arménien est en majorité dans le vilayet de Van, on voudrait en détacher le sandjak de Moush, peuplé d'Arméniens, pour le réunir aux districts de Bitlis et Siourt, peuplés en grande partie de Kurdes, et mettre les Arméniens de Van en équilibre avec les Kurdes de Hekkiari.

Nous ajouterons, pour éclairer nos lecteurs européens, qu'il ne faudrait juger du nombre des Musulmans et des Arméniens ni par celui des villages, ni par celui des maisons. Les villages et les maisons des musulmans sont plus nombreux que ceux des Arméniens, mais ils sont moins peuplés. En effet, chez les musulmans, chaque couple doit forcément avoir sa propre maison, car le *namehram* interdit à un mahométan de voir la femme de son frère, tandis que, chez les Arméniens, brus et gendres vivent sous le même toit, en parfaite harmonie, et il n'est pas rare de trouver des maisons arméniennes abritant une famille de 400—450 personnes.

LES COMMISSAIRES IMPÉRIAUX DE L'ARMÉNIE MÉRIDIONALE.

Abeddin pacha et Manasse effendi, Commissaires Impériaux pour l'Arménie méridionale, ont ressenti la nécessité d'éloigner du pays les notables musulmans indigènes, qui entravent toujours toute tentative de réforme. Ils n'ont pu pourtant expulser qu'une partie des notables de Diarbékir, et ces exilés ont été accueillis à Alep, au lieu d'être dirigés sur l'Albanie, conformément à la décision prise par les Commissaires.

Abeddin pacha a passé de Diarbékir à Kharpout. Là, il n'a pas été autorisé à éloigner les notables musulmans de Palou, Djabaghtchour, Eghil, Tcharsandjak, Tchemeshgadzak, Arghe-ni, Tchenkoush, Tchermoug, Sévéreg, Arabkir et Aghin, lesquels auraient mérité, avec ceux de Kharpout, un châtiment beaucoup plus dur que le bannissement. Il n'a pas donné une solution à la question agraire, ni redressé les abus des conseils ou fonctionnaires locaux. De plus, il n'a pas pris en considération les projets de réformes qui lui ont été soumis, à Diarbékir et à Kharpout, par les Arméniens. Il a choisi lui-même des membres pour les conseils généraux, au lieu

de confier leur choix au peuple. Les chrétiens sont restés privés, comme par le passé, des bienfaits de la justice et de l'égalité.

Abeddin pacha a commis l'erreur de confondre avec les Turcs, sous la dénomination vague de *musulmans*, les Yézidis, les Zazas, les Kurdes, les Arabes et tant d'autres races, qui en diffèrent profondément par la langue, la religion et les mœurs. Ces derniers sont nomades et pillards pour la plupart, et l'on ne saurait, croyons-nous, les placer sur la même ligne que les citoyens arméniens ou turcs. La statistique publiée d'ailleurs par le Commissaire impérial est bien arbitraire; elle est basée sur des évaluations capricieuses. C'est un fait incontestable que les Arméniens ont la majorité sur les Turcs, si l'on n'ajoute pas au nombre de ces derniers les races énumérées plus haut.

Malgré tout cela, nous croyons qu'Abeddin Pacha s'est rendu utile au pays, en exilant quelques chefs musulmans, à moins que ceux-ci ne reviennent sur leurs pas. Il comptait bannir d'autres oppresseurs encore, mais la S. Porte, désireuse de ménager les Kurdes, l'a relevé de ses fonctions en en faisant un gouverneur pour Sivas. C'est un exil doré.

L'OPPRESSION

DANS LES PROVINCES HABITÉES
PAR LES ARMÉNIENS.

GURIN.

On écrit de Gurin, en date du 22 septembre (v. s.), que le total des sommes volées ou enlevées aux Arméniens de cette ville, dans ces trois dernières années, par les Circassiens, les Kurdes et les Turcs, monte à 846260 piastres.

Au mois d'août dernier, un Turc, Mevloud, fils de Chaban, a grièvement blessé, avec son revolver, l'Arménien Manoug Ghavlahkian. Ce crime reste impuni.

Le 18/30 septembre, le domestique de Nédjet-din Bey, blessé à la tête par une chute de cheval, accuse les Arméniens de l'avoir frappé avec leurs sabres. Cinq musulmans fanatiques, Mehmed Mulazim, Khazinédar-Oghlou Emin, Avoundouk-Oghlou Hassan, Yaldizlinin-Oghlou Chérif et Tavoukkessen-Oghlou Ahmed, excitent les Turcs contre les chrétiens. La populace mahométane s'arme et provoque les Arméniens, avec menace de les massacrer jusqu'au dernier. Les

filz de l'Arménien Missirian, calomniés par le domestique en question, sont jetés en prison. Grande est la panique des chrétiens. Heureusement, l'autorité intervient avec énergie, et le massacre est évité.

ADABAZAR.

Un jeune Arménien, nommé Stépan Khanbashian, a été assassiné, le 3/15 octobre, par les Circassiens. Le nombre des victimes de ces scélérats atteint le chiffre d'une centaine de personnes dans le district d'Adabazar.

BITLIS.

On écrit de Bitlis, en date du 15 octobre, que les Arméniens ont été fort maltraités par les troupes turques en route pour Van.

Les Kurdes ont attaqué, dans les environs de Bitlis, deux Arméniens; l'un a été mis en pièces, et l'autre mortellement blessé.

Les Turcs poignent les Arméniens jusque dans les bazars. Les étudiants arméniens ont pris le parti de ne plus se rendre à l'école, pour

échapper aux mauvais traitements auxquels ils sont exposés, dans la rue, de la part des Turcs.

Les Kurdes de Modgan pillent toujours les caravanes d'Alep, de Diarbékir et de Siourt.

Les Kurdes Mourad, Rashid et Tchanko de Dadoug oppriment d'une manière atroce les paysans arméniens.

V A N.

On écrit de Van, en date du 27 octobre, que Samih Pacha, qu'on disait chargé de réprimer l'insurrection des Kurdes, a comblé d'honneurs le cheik Ubédoullah, qui avait levé l'étendard de la révolte, Moussa Agha, chef de la tribu Haïdéranli et complice du brigand Hamzo, qui avait brûlé les bottes de foin et de blé et enlevé les bestiaux des paysans arméniens dans le district de Pergri et ailleurs, Khato Agha, muir de Yéghoudi et fameux par ses brigandages, Thémour de Mougour et Ahmed de Milan, auteurs d'une foule de crimes, et le cheik Néri, qui, dans le district d'Aghpag, avait enlevé aux Arméniens et aux Syriens leurs terres, avait pillé plusieurs villages, le couvent de St-Jacques

et les quinze églises des Syriens, tout en chassant les habitants chrétiens du pays, et s'était insurgé en dernier lieu contre l'autorité du Sultan.

Les troupes turques, expédiées de Bitlis à Van, ont assommé de coups plusieurs Arméniens du village de Kharagans, dans le district d'Osdan, qui leur avaient déclaré qu'ils étaient trop pauvres pour donner la nourriture à tant de soldats. Ces Arméniens se rendent à Van pour protester au vali contre les excès commis sur eux ; les soldats, qui les avaient battus une première fois, les reconnaissent et les conduisent dans leur caserne, où ils les assomment encore une fois de coups, en les accusant de les avoir battus à Kharagans. Le commandant prend fait et cause pour ces soldats et fait emprisonner les Arméniens en les menaçant, eux et leurs compatriotes, de les faire passer au fil de l'épée et en déclarant qu'il se moquait bien des représentants de l'Angleterre et de la Russie, qui ne sauraient nullement les sauver du massacre.

Le Vice-consul Britannique à Van se présente au vali, pour protester contre cette insulte, en son nom et en celui de son collègue de Russie. Ces protestations n'ont pas même été prises en considération par Hassan Pacha.

Ajoutons que les troupes turques ont tenu, dans le village de Hindistan et d'Ankegh, la conduite qu'elles avaient tenue à Kharagans.

SIVAS.

On écrit de Sivas, en date du 3 novembre, que Mihr Ali et ses 200 bashibozouks continuent à se livrer à toutes sortes d'excès. Ils ont poignardé, dans le village de Kara-Hadjinli, un Arménien du nom d'Assadour.

ERZINGHIAN.

On écrit d'Erzinghian, en date du 3 novembre, que les agas kurdes s'étant emparé de tous les terrains appartenant aux Arméniens du village d'Inn (district de Khozat), ceux-ci ont été empêchés de leur intenter un procès, sur un ordre du commandant des forces turques à Kharpout, qui objecte que l'œuvre de la justice pourrait indisposer les Kurdes et entraver l'*Islahat* (Réforme)....

KHARPOUT.

Un télégramme de Kharpout, en date du 4/16 novembre, annonce qu'Issak Bey de Tcharsan-

djak a ordonné à trois cents Kurdes, ses clients, d'attaquer une vingtaine de chrétiens, qui avaient coupé du bois dans la forêt du village de Tchend, considérée à tort par ledit Bey comme sa propriété. Six chrétiens ont été grièvement blessés et un autre a été assassiné.

Un autre télégramme, en date du 6/18 novembre, annonce que, malgré les protestations réitérées des chrétiens, Issak Bey n'a pas été arrêté par les autorités locales.

BAÏBOURT.

On écrit de Baïbourt, en date du 11 novembre, qu'une dizaine de Turcs ont pillé, le 14 octobre et dans le village de Khoz-Aghpur, la maison du prêtre arménien Nersès, en blessant grièvement sa femme, son père et sa mère, qui leur opposaient quelque résistance. Les paysans arméniens ont attaqué les Turcs, sous la conduite du prêtre; la lutte a été acharnée et les Turcs ont été mis en fuite, mais le prêtre est tombé, frappé au cœur par une balle.

L'autorité locale n'a pu arrêter les meurtriers.

